

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LOUISE BOUCHER, présidente
 M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire
 M. MARIO DUMAIS, commissaire
 M. ALFRED MARQUIS, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

TOURNÉE RÉGIONALE

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 24

Séance tenue le 26 novembre 2002, à 19 h 30
Église Notre-Dame-du Rosaire
20, rue Notre-Dame Nord
Ville-Marie

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2002	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS.....	1
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
SIMON SIMARD	6
ELISE LEMIRE.....	11
FLORENCE LAFON	18
MARCEL ROBERT	25
LYNN ANCTIL	28
GERMAIN BÉRUBÉ	33
PIERRE GAUTHIER.....	36
GÉRARD CHAMPAGNE.....	40
EDITH LAFOND.....	43
MYCHEL TREMBLAY	48
REPRISE DE LA SÉANCE	52
RENÉ PERRON.....	52
JACINTHE CHÂTEAUVERT.....	66
PIERRE RIVARD	72
ROSAIRE MONTGRAIN	78
ANDRÉ ROBITAILLE	85
NORMAND OLIVIER.....	89
JEAN-CLAUDE POITRAS.....	95

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE:

5 Bienvenue à cette deuxième séance de la première partie de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec. Alors, nous poursuivons les travaux amorcés hier soir.

10 Je vais commencer par l'appel des documents déposés ou par les réponses aux questions laissées sans réponse cet après-midi ou hier soir. Mais je pense que celles de hier soir, on y a répondu. Donc, monsieur Robitaille.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

15 Oui, madame. Alors, en réponse à la question d'hier soir où on nous demandait par rapport aux aides à l'établissement octroyées, quelle proportion ou quel nombre d'aides à l'établissement étaient pour des entreprises qui avaient de la production porcine, que ce soit en production principale ou à d'autres niveaux, alors on a ressorti les chiffres, je vous donne rapidement ces données-là.

20 Alors, en 1997-1998, je vous disais 40 sur 309. Mais quand on considère les autres, on monte à 48, ce qui représente quand même 15 % des aides à l'établissement qui sont reliées à des entreprises qui ont des activités porcines. L'année suivante, c'est 13 %. Ensuite, 13 %, 14 %. Et la dernière année 2001-2002, sur 282 aides à l'établissement, il y en a 39 qui ont été versées pour des entreprises qui avaient des activités en production porcine, ce qui représente 14 %.

25 Hier, je vous parlais d'un chiffre aux environs de 10. Donc, on a un 5 % additionnel, qui sont des personnes qui se sont établies avec le programme d'aide à l'établissement et qui ont bénéficié de ce programme-là dans les dernières années.

LA PRÉSIDENTE :

35 Merci.

 Est-ce que du côté du ministère de l'Environnement, vous avez des documents ou des informations à nous fournir?

M. JOCELYN ROY :

Oui, madame la présidente. Concernant le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, on se questionnait, on voulait vérifier la date d'entrée en vigueur. Alors, le règlement est entré en vigueur en 1981, effectivement.

Et il y avait une deuxième question: les dispositions de ce règlement-là concernant les établissements existants. Donc, le règlement s'applique à l'ensemble des résidences isolées et la gestion doit être conforme aux dispositions de ce règlement-là, sauf pour les résidences isolées lorsque cela ne constitue pas une nuisance ou une source de contamination de puits ou d'une source d'alimentation d'approvisionnement en eau, ou une source de contamination des eaux superficielles.

Alors, voilà, ça répond aux deux questions.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Et il n'y a pas de date?

M. JOCELYN ROY :

Non.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Toute maison existante, quel que soit son âge.

M. JOCELYN ROY :

Il n'y a pas de date.

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

Monsieur Nadeau.

M. JEAN NADEAU :

Bonsoir, madame la présidente. En fait, il y a deux questions qui avaient été posées cet après-midi. D'abord, une première qui constitue la suivante, à savoir est-ce qu'une municipalité doit tenir un registre des plaintes? Et puis l'autre portait sur est-ce qu'on a une idée du nombre de plaintes reliées à l'application du Règlement sur l'évacuation des eaux. Alors, madame Carrier aurait des éléments d'information à cet égard.

LA PRÉSIDENTE :

85 D'accord.

Mme CHANTAL CARRIER :

90 Bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir!

95 **Mme CHANTAL CARRIER :**

100 Alors, au niveau du traitement des plaintes et des registres, il faut voir qu'au niveau de la municipalité, le fonctionnement, c'est quand il y a une plainte qui arrive, quand une plainte écrite arrive, la municipalité, la secrétaire trésorière en prend note et ça va apparaître au bordereau de correspondance à l'assemblée du conseil. C'est sûr qu'entre-temps, l'inspecteur peut traiter le dossier, mais c'est porté au conseil via le bordereau de correspondance et ça va apparaître par la suite au niveau du livre des délibérations, qui est, dans le fond, le livre de procès-verbal de la municipalité.

105 Il n'y a pas d'obligation au code municipal de contenir les plaintes dans un registre indépendant, mais ça se peut que les officiers municipaux se donnent de tels outils de travail, mais c'est vraiment facultatif. Alors, donc, les plaintes vont transiter via le livre de délibérations où ça va apparaître qu'ils ont reçu une plainte, et ça va apparaître la décision que le conseil va avoir prise par rapport à ça.

110

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que j'ai compris que c'était les plaintes écrites qui avaient ce traitement-là?

115 **Mme CHANTAL CARRIER :**

Oui, les plaintes écrites. Les plaintes verbales, bien, ça, c'est plus difficile d'en trouver trace, à moins que la plainte ait été dite au conseil municipal lors de la période de questions, auquel cas elle va apparaître aussi aux livres de délibérations.

120

Maintenant, c'est sûr que si quelqu'un se plaint verbalement à l'inspecteur, l'inspecteur peut effectivement faire un suivi, mais là c'est plus dur de retracer la plainte en tant que telle. Mais généralement, il va en tenir informé le conseil. Mais sauf que comme tu n'as plus de pièce écrite, bien, ça peut être difficile aussi au niveau des suivis pour une municipalité quand les plaintes sont faites verbalement parce que, s'il y a des mesures à prendre, c'est toujours délicat parce que, là, c'est sur la base de rien qui reste tangible.

125

LA PRÉSIDENTE :

130 D'accord.

Mme CHANTAL CARRIER :

135 Au niveau du nombre de plaintes, à ma connaissance, il n'y a aucun ministère ou organisme qui peut savoir combien il y a eu de plaintes au niveau de l'application du Q-2,r-8. Il faut bien voir que les municipalités sont chargées de l'application de ce règlement-là, mais il n'y a pas de reddition de compte particulière qui est prévue dans le règlement Q-2,r-8 ou dans le Code municipal.

140 L'obligation au niveau du fonctionnement de l'installation septique, dans le Q-2,r-8, il y a une exigence au propriétaire de voir à la vidange de cette fosse-là aux deux ans ou quatre ans, dépendamment de l'utilisation, ou la municipalité peut adopter une réglementation pour pourvoir à la vidange directement, c'est elle qui le fait. Elle avise les propriétaires que là cette année, elle passe, elle va faire la vidange, et elle charge une compensation à ce moment-là. Mais à
145 ma connaissance, ce n'est pas la majorité des municipalités qui ont régi dans ce sens-là.

LA PRÉSIDENTE :

150 Merci.
Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

155 Je vais laisser ma collègue faire suite à certaines demandes de cet après-midi.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

160 **Mme LINE CHARLAND :**

Alors, en ce qui concerne les deux colloques qui ont eu lieu en région sur la production porcine, celui de la semaine dernière va être déposé par le Conseil régional en environnement de l'Abitibi-Témiscamingue.

165

Quant au précédent qui a eu lieu en novembre 2001, on a l'autorisation du dépositaire pour le déposer. Donc, ça va être fait dans les jours qui viennent.

170 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

175 **Mme LINE CHARLAND :**

Ensuite, concernant les précisions sur le créneau biologique, ce qu'on peut dire à ce stade-ci, bon, ce qu'on sait, c'est qu'il y a un marché qui est relativement structuré là-dessus, pas juste régional, de façon globale, auquel la région a accès. Mais en termes de production comme telle, il y a un projet qui est actuellement en cours, en voie de certification, dont le suivi va nous permettre de faire le point sur ce créneau-là.

180

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

Monsieur Marquis.

185

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Pouvez-vous nous dire l'importance de ce projet-là en termes de nombre d'animaux ou quelque chose? Avez-vous ça?

190

M. DENIS SANFAÇON :

C'est un peu difficile, compte tenu qu'il n'y a qu'une personne, on tombe un peu dans le nominatif quelque part. Je ne sais pas jusqu'à quel point on peut aller à plus de précision avec seulement qu'une entreprise.

195

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Il faudrait que ce soit la personne qui vienne nous le dire, alors.

200

M. DENIS SANFAÇON :

Ce serait préférable.

205 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Excusez-moi.

LA PRÉSIDENTE :

210

Ça complète l'information? D'accord.

Alors, j'appelle une personne qui n'était pas là cet après-midi, monsieur Jean-Claude Poitras, producteur agricole. Est-ce qu'il est là? Non.

215

Monsieur Simon Simard, producteur agricole. Bonsoir, monsieur Simard.

M. SIMON SIMARD :

220

Bonsoir, madame la présidente. Ma question se réfère en fin de compte à un terme économique. On a vu hier qu'il y avait 810 entreprises situées sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue et puis que ces entreprises-là soutiennent des services. On parle là de vendeurs de machines agricoles, coopératives agricoles dans l'alimentation X le MAPAQ l'a compris dans ça X et, à mon sens, dans certaines régions, dans certains secteurs de la région est déficient.

225

Ma question est: est-ce que vous croyez que la production agricole dans l'Abitibi-Témiscamingue se trouve dans une situation plutôt précaire actuellement pour assurer le maintien de services associés aux agriculteurs?

230

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Sanfaçon.

235

M. DENIS SANFAÇON :

Madame la présidente, c'est une appréciation qui n'est pas évidente à faire. Ce qu'on sait par rapport aux statistiques qu'on a présentées, c'est qu'au moment du recensement, il y avait 23 entreprises qui déclaraient des porcs. Maintenant, je sais qu'il y a eu quelques projets depuis ce moment-là, mais je ne suis pas en mesure de répondre sur la précarité de la production dans la région.

240

LA PRÉSIDENTE :

245 Mais la question de monsieur, est-ce qu'elle portait sur les services qui sont offerts ou sur l'entreprise porcine?

M. SIMON SIMARD :

250 Non, sur les services qui sont offerts à la population agricole en général.

LA PRÉSIDENTE :

En général, pas simplement la production porcine.

255

M. SIMON SIMARD :

C'est ça. Ça, on le sait. En fin de compte, est-ce qu'il y a un seuil critique, à un moment donné, qui va faire que ces services-là vont cesser à un moment donné.

260

LA PRÉSIDENTE :

En d'autres termes, est-ce qu'il y a suffisamment d'entreprises agricoles à l'heure actuelle pour faire vivre les entreprises de services qui y sont associées. Madame Charland.

265

Mme LINE CHARLAND :

En fait, la question se rapporte sur: est-ce que la situation est précaire, quand on met en relation le nombre d'entreprises agricoles et donc la possibilité d'offrir des services à ces entreprises-là. Est-ce que c'est ça?

270

M. SIMON SIMARD :

C'est ça, oui.

275

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'il y a assez d'entreprises agricoles pour faire vivre les entreprises à services, les fournisseurs.

280

Mme LINE CHARLAND :

Bon, c'est sûr que ce qu'on constate, c'est qu'avec la réduction du nombre d'entreprises, on sent une difficulté de celles qui offrent des services à maintenir. On ne peut pas vraiment qualifier, par contre, le degré de précarité. Mais c'est sûr que quand on observe la situation, on pense que si on continue d'avoir une réduction du nombre d'entreprises, ça peut remettre en

285

question certains services agricoles en région, certains services aux entreprises agricoles en région. Mais on n'a pas de données qui nous permettent de quantifier ce phénomène-là.

290 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais vous observez qu'on est peut-être à un seuil critique à l'heure actuelle. Dans la région, j'entends.

295 **Mme LINE CHARLAND :**

Bien, on ne sait pas où pourrait être exactement le seuil critique, mais on pense qu'effectivement on commence à avoir un nombre d'entreprises qui peut inquiéter à ce niveau-là.

300 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.
Monsieur Simard.

305 **M. SIMON SIMARD :**

Pour continuer un petit peu dans ma réflexion...

LA PRÉSIDENTE :

310 Donc, il n'y a pas de données qui viennent appuyer ça, mais...

M. JEAN NADEAU :

315 Madame la présidente?

LA PRÉSIDENTE :

Oui, monsieur Nadeau.

320 **M. JEAN NADEAU :**

Excusez-moi, si vous permettez, peut-être une idée que je pourrais lancer. On pourrait peut-être regarder du côté du ministère des Régions s'ils n'ont pas ce genre d'évaluation-là économique ou autre qui détermine qu'à un moment donné, avec un seuil de population X, il commence à y avoir des difficultés à fournir des services à la population. Ils ont peut-être des genres de données là-dessus, il s'agirait peut-être de vérifier avec eux.

325 **LA PRÉSIDENTE :**

330

Là, on parle des services offerts aux producteurs agricoles.

M. JEAN NADEAU :

335

Mais je pense que quand les producteurs agricoles vont avoir de la difficulté à avoir des services, je pense que le reste de la population aussi va avoir de la difficulté à avoir des services.

LA PRÉSIDENTE :

340

Mais moi, je comprenais la question de monsieur, là, que c'était les meuniers, les fournisseurs de machinerie agricole.

M. JEAN NADEAU :

345

Mais ça peut être le mécanicien du coin aussi. Ça peut être...

LA PRÉSIDENTE :

350

Ça peut être ça aussi. En tout cas, je retiens votre suggestion, mais ils ne sont pas ici, alors on ne pourra pas leur poser la question ce soir.

Vous avez une autre question, monsieur Simard?

355

M. SIMON SIMARD :

360

Oui, en fin de compte, en lien direct avec la première, c'est: pensez-vous que la production porcine, par la mise en oeuvre de ferme familiale, peut être un complément intéressant à ce qui se fait déjà pour justement remettre un plus sur ces services-là, s'assurer à tout le moins qu'on va toujours être capables de se les payer ces services-là.

365

Parce qu'on sait, en fin de compte, que la production porcine, c'est des gros consommateurs de moulée. Il y a quand même beaucoup d'argent qui roule au travers de ces entreprises-là, qui fait qu'au niveau de l'argent réinvesti dans l'économie, je pense que c'est quand même très important. Et puis il doit y avoir des statistiques, à un moment donné, quelque part qui disent: bon, bien, une porcherie qui va engraisser 2 000 porcs, bon, bien, génère là différentes activités au travers le territoire.

LA PRÉSIDENTE :

370

Monsieur Sanfaçon, est-ce qu'on a une évaluation de ce type au ministère de l'Agriculture?

M. DENIS SANFAÇON :

375

Si je comprends bien la question, madame la présidente, c'est: est-ce que la production porcine peut, par son développement, contribuer à dynamiser l'ensemble du secteur agricole et des fournisseurs de services pour...

380

Évidemment, la réponse, c'est oui, pour diverses raisons. La première, c'est que le potentiel de croissance, au niveau des productions animales, est beaucoup plus présent au niveau du porc qu'il peut l'être dans des productions contingentées. Donc, il ne faut pas penser à une augmentation très grande des productions contingentées, le rythme d'augmentation est beaucoup plus lent. Donc, la dynamisation d'un secteur comme ça pourrait reposer sur une

385

Si on regarde la croissance des dernières années, dans le porc, ça a été autour de 4 % par année. Si on regarde la croissance des autres secteurs, le lait a recommencé sa croissance il y a à peu près cinq ans et il tient un taux d'à peu près 1 % d'augmentation. Alors, on voit tout de suite le potentiel de dynamisation de la production porcine par rapport aux autres productions animales.

390

Si on regarde l'impact sur l'emploi, bien, on sait que si on regarde de façon globale, au Québec, il y a environ 5 000 emplois au niveau primaire, ça donne tout près de 30 000 emplois sur l'ensemble du secteur porcin. Alors, c'est certain que ça aussi, c'est un potentiel intéressant.

395

LA PRÉSIDENTE :

400

Ça va, monsieur Simard?

M. SIMON SIMARD :

405

Oui, ça va.

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

Monsieur Gérard Champagne, producteur agricole.

410

Madame Élise Lemire, riveraine de Saint-Bruno-de-Guigues.

Mme ÉLISE LEMIRE :

Bonjour, madame la présidente.

415

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour, madame.

420 **Mme ÉLISE LEMIRE :**

En fait, j'ai un petit coin de paradis sur le bord de l'eau du lac Témiscamingue, puis je suis très inquiète de la soupe verte que me sert le lac tous les étés depuis quelque temps. Il y a comme un genre de deux, trois pouces de verdure fluorescente, verte fluorescente. Ça
425 m'inquiète beaucoup, on se baigne puis la peau nous démange.

Et je me demandais, parce que j'écoutais par rapport au lac Témiscamingue, le lac Abitibi, ça me touche beaucoup, on est ici, je me demandais si la saturation du plan d'eau ici, qu'est-ce qu'il en était des tests, s'il y avait des tests de faits, si on est déjà trop tard. Est-ce
430 qu'on n'est pas déjà trop tard? Parce que moi, dans la baie du Royaume des cèdres, c'est vert fluo. Ça fait combien d'années, en fait, qu'on est trop tard? C'est ça ma question.

LA PRÉSIDENTE :

435 Monsieur Roy du ministère de l'Environnement devrait nous fournir une réponse.

M. JOCELYN ROY :

La seule information que je peux vous dire, c'est que ce cas-là ne nous a pas été signalé
440 au même titre -- contrairement à la problématique du lac Abitibi, au niveau du lac Témiscamingue, cette situation-là ne nous a pas été signalée. C'est ce qu'on me mentionne.

LA PRÉSIDENTE :

445 C'est la première fois que vous entendez parler d'une telle situation?

M. JOCELYN ROY :

Absolument.

450

Mme ÉLISE LEMIRE :

455 Bon, bien, je vais inviter d'abord mes voisins, qu'on est toute une gang de riverains finalement qui sommes tout inquiets de la situation au Royaume des cèdres. On est à peu près à plus ou moins 5, 10 kilomètres de la rivière à la Loutre. On est tous inquiets. L'été, sur le bord du feu de camp, on discute de ça. Je vais les informer qu'on doit se plaindre.

LA PRÉSIDENTE :

460 On va demander à madame Provost si, du côté du ministère de la Santé, il y a eu des plaintes de formulées ou il y a eu des observations qui ont été faites à cet effet-là. Madame Provost.

Mme MARIBELLE PROVOST :

465 On n'a pas eu de plaintes comme soi. Mais la semaine dernière, il y a l'infirmière du Centre de santé de Ville-Marie qui m'a glissé un mot là-dessus, en effet.

LA PRÉSIDENTE :

470 À l'effet qu'il y avait présence...

Mme MARIBELLE PROVOST :

475 Que visuellement, ça ressemblait à des cyanobactéries.

LA PRÉSIDENTE :

480 À des cyanobactéries. Et il n'y a pas eu de suite à ça? Non?

Mme MARIBELLE PROVOST :

Pas encore.

485 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

Mme ÉLISE LEMIRE :

490 J'ai une deuxième question.

LA PRÉSIDENTE :

495 Attendez, un petit peu. Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

500 Juste une petite remarque. Vous voyez comment c'est important d'écrire. Voyez-vous...

Mme ÉLISE LEMIRE :

Bien, en tout cas, les écrits restent.

505 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Maintenant, vous le savez. On a vu tantôt, si les gens font juste parler à la municipalité, ça n'a pas le même effet que s'ils écrivent. Et si vous alertez le ministère de l'Environnement, un écrit enclenche des choses. Même chose au ministère de la Santé.

510

Mme ÉLISE LEMIRE :

Je vais le faire.

515 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Il faut juste apprendre à faire marcher la mécanique.

Mme ÉLISE LEMIRE :

520

On va arrêter de se plaindre sur le bord du feu de camp, puis on va se plaindre aux bons endroits.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

525

Ça ne vous empêche pas de fêter sur le bord du feu de camp.

LA PRÉSIDENTE :

530

En tout cas, ce soir, vous êtes entendue sur le canal communautaire.

Oui, monsieur Fortin.

M. PIERRE FORTIN :

535

On aurait un complément.

M. GUY FOURNIER :

540

Rebonjour. J'aurais deux choses. Il y a peut-être une chose quand même, c'est qu'il faut peut-être faire attention aussi quand on parle de cyanobactéries, on a aussi dans des périodes de l'année, surtout la période d'été, ce qu'on appelle des blooms d'algues et ce qui est complètement différent des cyanobactéries. Et ça, c'est présent, je pense, un peu partout.

545

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ces blooms d'algues là provoquent de la démangeaison chez les gens qui se baignent?

550

M. GUY FOURNIER :

555

Je ne pourrais pas vous dire. Mais la deuxième chose que j'aimerais souligner, c'est qu'au ministère de l'Environnement, ça doit dater d'à peu près deux à trois ans, il y a une équipe à Québec qui se sont intéressés à cette problématique-là. Et je me souviens, moi, à l'occasion, qu'ils nous avaient demandé dans chacune des régions d'essayer d'identifier des endroits, des lacs où est-ce qu'il y aurait ce problème-là. Et ce qu'on avait fait, on avait essayé de rejoindre des associations de riverains, nos meilleurs yeux pour ça, et on n'avait pratiquement pas eu de réponse à ça.

560

C'est sûr que ça s'est fait par téléphone. Puis peut-être que, madame, on ne vous a pas rejointe. Mais comme madame Boucher vous a dit, faites-nous-le part et, nous aussi, on pourra peut-être y donner suite.

565

Mais il y a une chose quand même qu'il faut se dire. C'est que s'il y avait 20 lacs, c'est qu'il ne peut pas y avoir de suivi non plus, c'est toute une question économique aussi sur ces 20 lacs-là. Mais quand ils sont connus, s'il y a des précautions à prendre, une affaire de même, ça peut être très intéressant.

Mme ÉLISE LEMIRE :

570

575

Ce n'est pas ma deuxième question mais je peux compléter? C'est qu'au vieux fort, il y a une plage publique et puis je connais bien tous les surveillants sauveteurs. Et puis à l'occasion, dans l'été, il y a des tests de faits de coliformes ou de je ne sais pas trop quoi, puis la plage doit être fermée. La plage est officiellement fermée à cause du taux de pollution trop élevé. Alors, ça doit être documenté à quelque part. Je ne sais pas qui tient les registres, mais c'est fermé au public.

LA PRÉSIDENTE :

580 Monsieur Fournier?

M. GUY FOURNIER :

585 On a le programme des plages, et le lac Témiscamingue, le fort Témiscamingue c'est un des endroits. Mais ce qu'on pense, c'est que le lac Témiscamingue, dans ces secteurs-là, il y a quand même beaucoup de villégiature. Ça fait que à quoi doit-on associer la présence de coliformes? Il faudrait peut-être s'interroger aussi sur la question au niveau des eaux usées en bordure de ce plan d'eau là.

590 **LA PRÉSIDENTE :**

Et c'est une chose qui n'a pas été faite? Vous dites: *Il faudrait s'interroger.+

M. GUY FOURNIER :

595 C'est les municipalités.

LA PRÉSIDENTE :

600 Qui doivent le faire?

M. GUY FOURNIER :

605 Exact.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Et ça nous ramène au Q-2,r-8 dont on parlait tantôt.

610 **M. GUY FOURNIER :**

Oui.

Mme ÉLISE LEMIRE :

615 Moi, j'ai une deuxième question.

LA PRÉSIDENTE :

620 Oui.

Mme ÉLISE LEMIRE :

625 C'est: comment fait-on pour accepter ou refuser une industrie qui veut s'installer sur un territoire quand on n'en connaît pas le sol, quand on n'en connaît pas la structure de nos lacs? On ne peut pas me répondre sur la saturation en phosphore du lac Témiscamingue, qui est alimenté par des rivières qui passent à travers l'agriculture. Comment fait-on pour accepter une industrie quand on n'en connaît même pas notre terrain, qu'est-ce qu'il peut absorber puis...

630 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous parlez de quel type d'industrie? De tout genres ou...

635 **Mme ÉLISE LEMIRE :**

L'industrie porcine. Par exemple, il y a une industrie porcine qui veut s'établir. Comment fait-on pour l'accepter ou la refuser quand on ne sait même pas sur quel territoire on l'accueille? On ne connaît pas nos sols ou nos eaux, parce qu'on ne me sort aucune donnée statistique sur la saturation en phosphore.

640

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Fortin, quand vous analysez un projet d'implantation, porcherie ou en tout cas entreprise agricole, quels sont les critères que vous reprenez pour aller de l'avant avec une décision favorable, par exemple? C'est monsieur Roy qui va répondre? D'accord.

645

M. JOCELYN ROY :

650 Alors, les projets sont évalués, ils doivent rencontrer les dispositions actuellement donc du Règlement sur les exploitations agricoles.

655 Et dans ce contexte-là, sans rentrer dans tous les détails, il y a des plans agroenvironnementaux X pour ce qui concerne particulièrement, je pense, la question de madame X il y a des plans agroenvironnementaux de fertilisation qui doivent être déposés. Et ces plans-là vont tenir compte des types de sol, de la quantité et de la richesse, disons, de la richesse en phosphore des sols et tout ça. Et en fonction des cultures, il va y avoir des dispositions sur les quantités de lisier à épandre, les périodes d'épandage et ces choses-là.

660 Et également le règlement aussi, une fois que le projet est autorisé, bien, le règlement a des dispositions sur les distances à respecter, des choses semblables. Il y a des façons de faire les épandages.

Alors, d'une façon générale, c'est le cadre dans lequel les projets sont étudiés et également dans lequel les projets doivent être opérés aussi.

665

LA PRÉSIDENTE :

Donc, il n'est pas tout à fait exact de dire qu'il n'y a pas d'évaluation qui est faite. Il y a une évaluation qui est faite?

670

M. JOCELYN ROY :

En fonction de la conformité au règlement et aux dispositions qui ont été adoptées par le gouvernement.

675

Je peux peut-être comprendre davantage, aller plus loin pour répondre à la question de madame. C'est parce qu'il est évident que même une agriculture faite en totale conformité avec le règlement et tout ça, il y a des pertes. On a toujours des pertes pareil à l'épandage, même si on le fait très bien et tout ça.

680

Toute la question de la capacité de support d'un territoire, ça dépasse les calculs mathématiques. Mais dans un monde idéal, on pourrait croire qu'on a une idée globale de l'ensemble de notre milieu et de la capacité, en termes de phosphore, de la capacité que le milieu aquatique peut absorber et faire des modèles mathématiques et dire: dans tel secteur, on ne peut pas permettre plus que telle exploitation parce qu'on va avoir de toute façon, même en faisant très bien l'ensemble de la gestion, une certaine quantité de perte en phosphore et on ne peut pas l'augmenter davantage.

685

Mais globalement, le cadre, c'est l'application réglementaire, on ne peut pas aller dans tous ces détails-là, mais je peux comprendre qu'on se questionne sur le modèle idéal qu'il ne faudrait pas dépasser. Enfin, je ne sais pas si je réponds à la question, mais j'y essaie. Non, mais tout de même.

690

LA PRÉSIDENTE :

695

Ça va, madame?

Mme ÉLISE LEMIRE :

700

Oui, merci.

LA PRÉSIDENTE :

705

Merci.

Alors, il est 8 h ou presque, je vais être dans l'obligation, compte tenu du nombre de personnes inscrites au registre, de le fermer. Donc, c'est à 7 h 58 plus précisément que je le ferme.

710 Madame Florence Lafon, citoyenne.

Mme FLORENCE LAFON :

Bonsoir!

715

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, madame!

720 **Mme FLORENCE LAFON :**

Ma première question, c'est est-il possible d'avoir des données ou des études sur les conséquences sociologiques de l'établissement d'une grosse porcherie dans une municipalité, en particulier en ce qui concerne le climat social et le maintien ou le développement d'autres activités rurales.

725

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Fortin, est-ce que vous seriez en mesure de donner de l'information?

730

M. PIERRE FORTIN :

Si j'ai bien compris le sens de la question, c'est est-ce qu'on a des études sociologiques?

735

LA PRÉSIDENTE :

Des études sur l'impact sur la société.

740 **Mme FLORENCE LAFON :**

Sur l'impact sur la société, oui.

LA PRÉSIDENTE :

745

C'est ça.

M. PIERRE FORTIN :

750 De l'établissement...

LA PRÉSIDENTE :

755 De l'établissement d'une porcherie, l'impact social.

M. PIERRE FORTIN :

Une étude d'impact social, non, on n'en a pas.

760 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Nadeau.

M. JEAN NADEAU :

765

Peut-être juste rappeler, madame la présidente, la présentation qui avait été faite par messieurs Forget et Aubin, où on avait analysé un certain nombre de cas d'implantation justement de porcheries dans des municipalités.

770

Il y a des cas où ça s'est bien fait puis il n'y a pas eu de conséquences sociales. Ils nous ont souligné, par ailleurs, qu'il y avait certains cas problématiques qui avaient ou qui vivaient encore, quelques années plus tard, des conséquences de l'implantation de certains projets.

LA PRÉSIDENTE :

775

D'ailleurs, madame, cette présentation-là est déjà déposée, si je ne m'abuse, dans le site Internet de la Commission ou aux centres de consultation ici, à Ville-Marie. Donc, vous pourrez prendre connaissance un peu de ce qui a été dit dans les verbatims également. Ces séances s'étaient tenues à Saguenay, les 12 et 13, je crois que c'est le 12 novembre en soirée.

780

Donc, vous allez pouvoir retrouver dans les verbatims ce qui a été dit, et vous pourrez aussi consulter les documents déposés par messieurs Aubin et Forget.

Monsieur Beauchamp.

785

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

790

Oui. Monsieur Fortin, quand une demande est faite, dans le questionnaire de ce que vous demandez au promoteur, est-ce qu'il y a des questions qui touchent au climat social, à l'information donnée aux citoyens, aux efforts pour aller vérifier s'il y a une résistance sociale ou un consensus à l'égard de l'arrivée d'un projet dans une communauté donnée?

M. PIERRE FORTIN :

795 Pour répondre à votre question, non. Ce qu'on prend en considération, c'est toutes les pièces qui sont reliées au C.A., à savoir si le promoteur respecte le règlement municipal, s'il respecte les coefficients qu'on a déterminés, c'est-à-dire son taux de richesse de sol par rapport à son PAEF, par rapport aux terres d'épandage, par rapport à sa gestion de son phosphore. Mais on ne prend pas en considération le...

800 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Nadeau? Ou monsieur Roy avant peut-être, vous avez un complément d'information?

805 **M. JOCELYN ROY :**

Oui, pour un complément. Tout de même, il y a le Règlement sur les exploitations agricoles et il y a également une disposition du règlement, par ailleurs, du Règlement sur les évaluations environnementales, le règlement sur les impacts sur l'environnement où là, les projets de 600 unités animales sur fumier liquide et 1 000 unités animales sur fumier solide, ça, ça passe sur l'évaluation environnementale.

Mais je comprends bien, monsieur Beauchamp, que vous parliez des projets plus petits.

815 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

C'est purement théorique. Jusqu'à maintenant, aucun projet n'a passé dans l'évaluation environnementale.

820 **M. JOCELYN ROY :**

Monsieur Beauchamp, je suis au courant de ça, je voulais juste tout de même dire la disposition légale, et les gens ont trouvé une façon de scinder les projets, je sais. Et vous le savez aussi.

825

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

On y reviendra, d'ailleurs.
Affaires municipales.

830

M. JEAN NADEAU :

Peut-être un complément d'information. On sait qu'en vertu du Règlement sur les exploitations agricoles, quand il y a un nouveau projet qui excède donc 1 600 kilos de phosphore, il y a donc émission d'un certificat d'autorisation. Comme monsieur Fortin le disait, ça prend une attestation municipale.

835

À ce moment-là, bon, la municipalité atteste de la conformité du projet à sa réglementation et aux distances séparatrices qui s'appliquent. La municipalité ne prend pas en considération à ce moment-là d'autres aspects que ceux de sa propre réglementation.

840

LA PRÉSIDENTE :

Donc, si cette réglementation-là n'est pas suffisante pour contrer les impacts sociaux perceptibles dans la population, alors le projet est quand même accepté. Il n'y a aucune possibilité pour les citoyens de s'exprimer à cet égard.

845

M. JEAN NADEAU :

Excusez-moi, madame la présidente. En fait, de la façon dont ça fonctionne quand il y a demande de certificat d'autorisation ou demande d'attestation municipale ou d'émission d'un permis de construction, c'est oui ou non en fonction du respect des normes, à ce moment-là la municipalité émet le permis.

850

La municipalité n'a pas d'outils à l'heure actuelle pour pouvoir négocier certaines choses, par exemple, avec les gens du milieu. Si les normes sont respectées à la fois en termes d'usage ou de distance notamment, la municipalité a l'obligation d'émettre le permis.

855

Il y a certaines municipalités, rappelons-nous dans les années passées, qui ont refusé d'émettre des permis de construction, qui avaient modifié leur réglementation, par exemple de zonage à la suite d'une demande de permis de construction pour une porcherie, à ce moment-là, il y a intervention des tribunaux puis le tribunal habituellement force la municipalité à émettre le permis, parce qu'au moment où la demande a été déposée, elle était conforme à la réglementation.

860

865

Il y a, par ailleurs, certaines municipalités qui ont aussi pour, en fait, pouvoir trouver un moyen d'arrimer les volontés de la municipalité avec celle du promoteur X notamment, il y en a ici dans la MRC de Témiscamingue X qui ont utilisé un pouvoir, peut-être à défaut de mieux,

870 dans les pouvoirs municipaux, c'est ce qu'on appelle le plan d'implantation et d'intégration
architecturale, qui permet d'établir donc des objectifs et des critères à respecter et puis qui
permet surtout...

875 Bien, là, je ne voudrais pas quand même m'avancer trop sur les intentions qui ont été
celles de la MRC notamment de Témiscamingue, peut-être que monsieur Dufault pourrait
compléter parce qu'il connaît très bien le dossier. Mais l'intention de la municipalité, c'était de
créer un lieu de discussion avec le promoteur pour favoriser donc une meilleure intégration du
projet au milieu.

880 Ceci étant dit, en fait dans le cadre des nouvelles orientations qui ont été publiées, donc
orientations gouvernementales publiées en décembre 2001, le gouvernement a rappelé dans
ces orientations-là aux MRC que l'utilisation du plan d'implantation et d'intégration architecturale
devait être utilisé pour les fins pour lesquelles il a été conçu, à savoir l'implantation et
l'intégration de bâtiments à des fins architecturales et non pas dans le sens qu'il était utilisé dans
certaines municipalités, notamment celle du Témiscamingue.

885

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

Oui, monsieur Fortin?

890

M. PIERRE FORTIN :

Je demanderais à monsieur Bouchard de venir peut-être apporter d'autres précisions.

895

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

M. SERGE BOUCHARD :

900

Merci, madame la présidente. Simplement et rapidement pour vous rappeler ce que j'ai
mentionné lors de la présentation sur le REA à Québec, il y a quelques semaines. L'objectif et
le cadre d'action de la réglementation du ministère de l'Environnement visent la gestion des
déjections animales afin de préserver contre la contamination de l'eau, donc, des nappes d'eau
905 souterraines et des cours d'eau. Toute la dynamique plus *sociale+ évidemment est traitée,
comme monsieur Nadeau vient de le mentionner, par une autre loi, par une autre organisation.

910 Et ce qu'on a souvent constaté évidemment, dès lors qu'il y a un projet de déposé qui
souligne ou suscite des réactions de la part de la population, souvent il est un peu tard pour
commencer à faire la réflexion. Donc, évidemment, plus tôt la réflexion dans un milieu
commence pour se doter de son plan d'action de développement des productions agricoles au

sens large du terme, plus on risque après ça que les projets qui seront déposés, entre autres au ministère de l'Environnement, s'intègrent mieux dans la dynamique du milieu.

915 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

Madame Lafon, vous avez une seconde question?

920 **Mme FLORENCE LAFON :**

Oui. J'ai entendu un reportage parlant d'un projet pilote de la SPCA dans une province de l'Ouest pour l'attribution d'un Nobel du respect du bien-être des animaux et qui s'inspirait de projets existants en Grande-Bretagne.

925

Et j'aimerais savoir s'il était possible d'avoir un tableau comparatif des normes relatives au bien-être pour les porcs, puisqu'on est dans l'industrie porcine, en ce qui concerne les normes données par le gouvernement du Québec, par la Communauté européenne, par la SPCA et par l'organisme équivalent en Grande-Bretagne.

930

LA PRÉSIDENTE :

J'essaie de me rappeler du nom de la conférencière. Renée Bergeron, c'est ça, de l'Université Laval, qui nous a parlé à Saint-Hyacinthe, c'est bien ça, du bien-être animal. Alors, je ne sais pas si le ministère de l'Agriculture veut compléter, mais j'aimerais bien vous référer à cette présentation qui a eu lieu à Saint-Hyacinthe, vous allez avoir de l'information.

935

Puis je ne sais pas si monsieur Sanfaçon peut rajouter là-dessus?

940 **M. DENIS SANFAÇON :**

Merci, madame la présidente. Effectivement, madame Bergeron de l'Université Laval a fait une présentation où on retrouve ces comparaisons. Et la présentation est aussi sur le site du BAPE.

945

Juste de façon très rapide, si on regarde les normes édictées par l'Union européenne qui touchent, bon, formation de la main-d'oeuvre; inspection des animaux au moins deux fois par jour; inspection des locaux et des équipements une fois par jour; soins aux animaux malades, soins particuliers, on parle des antiparasitaires; tenue de registre, donc les animaux morts; les traitements médicaux, etc., et conditions d'ambiance; la clarté versus la noirceur, des alternances; les matériaux de construction; l'alimentation et l'abreuvement suffisants; la gestion des groupes, diminuer les mélanges, diminuer les phénomènes d'agression; l'âge au sevrage; les coupes de dents et de queue qui sont permis avant 7 jours d'âge; la castration qui est permise sans anesthésie du moment que c'est fait avant 7 jours d'âge; la contention des truies en lactation; et finalement, la contention des truies en gestation ou, si on veut, dans les

955

nouveaux bâtiments, il va y avoir au niveau des truies en gestation l'obligation de les laisser libres pendant quatre semaines. Quand on regarde toutes les normes édictées par l'Union européenne concernant le bien-être et qu'on fait le parallèle avec le Québec, il y a peut-être deux choses sur lesquelles il y a peut-être une différence.

960

Quand on parle dans la norme européenne d'enrichissement de l'environnement, souvent ce qu'ils font, c'est qu'ils mettent des espèces de jouets pour les porcs pour aller s'amuser dans les parcs, pour remplacer le phénomène de fouillis qu'on retrouve chez l'espèce à l'état -- dans la nature.

965

Et l'autre chose, c'est ce que je viens de mentionner, c'est-à-dire l'absence de contention des truies en gestation pendant une certaine période.

970

Alors, tout le reste, c'est comparable à la situation qui est au Québec. Et il y a d'autres comparaisons qui ont été faites aussi pendant cette présentation-là, comme je le mentionnais, que vous pouvez trouver sur le site.

LA PRÉSIDENTE :

975

Je vous invite à le consulter. C'est enrichissant.
Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

980

Je me souviens d'avoir vu aussi, dans une des revues de presse, un État américain qui vient de passer un référendum sur la cage de la truie en période d'allaitement. Alors, il y a des discussions ailleurs sur ces sujets-là.

Mme FLORENCE LAFON :

985

Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

990

Je vous remercie, madame Lafon.

Monsieur Marcel Robert. Alors, monsieur Robert est un citoyen de la région.

M. MARCEL ROBERT :

995

Bonjour, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

1000 Bonjour!

M. MARCEL ROBERT :

1005 Ma première question est: est-ce que le Québec veut de l'agriculture à se développer ou il souhaite qu'elle se fasse ailleurs? Qui peut me répondre là-dessus?

LA PRÉSIDENTE :

1010 Alors, je suis sûre que le ministère de l'Agriculture est plutôt favorable au développement de l'agriculture.

M. DENIS SANFAÇON :

1015 Je me sens choyé, madame la présidente, par les questions qui me sont adressées. Effectivement, au niveau du ministère, le développement de l'agriculture nous paraît important pour l'avenir des Québécoises et des Québécois.

1020 Et peut-être juste souligner une différence fondamentale entre l'agriculture d'ici et l'agriculture d'ailleurs, outre les conditions climatiques, c'est l'étroitesse du territoire et le partage de ce territoire-là avec d'autres activités. Le Québec, c'est 2 %. Son potentiel de territoire agricole, c'est 2 %. La Bretagne, c'est 85 %. Le Danemark, 62 %, je ne me souviens plus, quelque chose du genre.

1025 Donc, il y a des dispositions qui doivent nous permettre de continuer à produire pour nourrir et pour faire une activité économique et le maintien du dynamisme des régions.

LA PRÉSIDENTE :

1030 Les politiques agricoles que le gouvernement a adoptées vont dans ce sens-là aussi, j'imagine?

M. DENIS SANFAÇON :

1035 Si vous faites, madame la présidente, référence au dernier Sommet sur l'agriculture et l'agroalimentaire de 1998 qui réunissait l'ensemble des acteurs socio-économiques du Québec, effectivement, il y a eu des objectifs qui sont allés dans ce sens-là, qu'il ne faut pas prendre nécessairement en termes de croissance uniquement au regard de la production mais bien à l'ensemble de l'activité du secteur. Et ça a donné lieu au ministère à une politique de transformation justement pour viser la valeur ajoutée et le développement de cette valeur-là
1040 surtout dans les régions du Québec.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Robert, vous avez une autre question?

1045

M. MARCEL ROBERT :

Une autre question que, je veux dire, que je pense qu'ils ont un devoir, les agriculteurs, de faire de l'agriculture, puis je pense qu'on a à se fier dessus, parce qu'ils ont à coeur de faire une bonne agriculture puis de nourrir la population. Je pense que leur souhait, c'est de donner le maximum.

1050

LA PRÉSIDENTE :

C'est sans doute ce qu'ils nous diront lorsqu'on reviendra recueillir l'opinion des gens de la région. Mais vous, est-ce que vous avez une question à adresser à la Commission ce soir, qui va vous permettre de compléter un peu le portrait de la situation et vous permettre d'émettre une opinion quand on reviendra?

1055

M. MARCEL ROBERT :

Non.

1060

LA PRÉSIDENTE :

Parce que là, ce n'est pas le moment d'émettre son opinion.

1065

M. MARCEL ROBERT :

Ah! bon.

1070

LA PRÉSIDENTE :

C'est le moment de poser des questions.

1075

M. MARCEL ROBERT :

Merci, madame la présidente.

1080 **LA PRÉSIDENTE :**

Je n'ai rien contre les opinions, remarquez bien, mais ça va me faire plaisir de l'entendre après la mi-mars.

1085 **M. MARCEL ROBERT :**

Une autre fois. C'est tout.

1090 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est tout?

M. MARCEL ROBERT :

1095 Merci, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

1100 Je vous remercie, monsieur.

Monsieur Lynn Ancil, Fonds d'aide à la PME.

Oui, monsieur Fortin, vous voulez ajouter quelque chose?

1105 **M. PIERRE FORTIN :**

Oui, je voulais ajouter peut-être un petit quelque chose au niveau du développement. Pour nous, c'est important le développement au ministère de l'Environnement, mais pas non plus à n'importe quel prix. Dans le sens que nous, c'est le développement, c'est important d'avoir un développement durable. Donc, on ne considère pas juste l'aspect économique, on se préoccupe aussi de l'aspect social puis aussi sur le plan environnemental. Donc, pour nous, c'est important de préciser que le développement, c'est un développement durable dans ce sens-là.

1115 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

Bonsoir, monsieur Ancil.

M. LYNN ANCTIL :

1120

Bonsoir, madame la présidente. Bonsoir, messieurs les commissaires. J'aurais un document à déposer, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

1125

Oui.

M. LYNN ANCTIL :

1130

Je ne connais pas le processus, mais on m'a dit que je pouvais.

LA PRÉSIDENTE :

1135

De quoi s'agit-il?

M. LYNN ANCTIL :

1140

C'est un cahier d'établissement de porcherie pour une municipalité. C'est celle de Lorrainville. On a fait nos propres audiences publiques, nous autres aussi, à l'automne 2001, parce que ça s'imposait. Les gens se posaient des questions. C'était nouveau. On n'avait pas, avant, de porcherie. Et à ce moment-là, la municipalité nous a demandé de préparer un document et de faire des comparatifs avec ce qui se passe dans le Centre-du-Québec, c'est surtout ça qui inquiétait les citoyens, et par rapport à ce qu'on est comme région.

1145

Alors, on a comparé, par exemple, ça peut aller au niveau de la qualité de vie, des taux d'évaluation des bâtiments, des maisons, au niveau économique. En même temps aussi, on nous a demandé de préparer une carte d'établissement ou de faire des zones chez nous où on pourrait installer ces types d'établissement là.

1150

Alors, lorsqu'on a présenté ce document, la population a été invitée, les gens se sont parlé et on en est venu à un consensus tout le monde ensemble. Et à ce moment-là, ça a donné lieu à la construction d'une première porcherie. On devait en avoir d'autres, mais bon, il y a eu le moratoire. Et on a chez nous aussi un abattoir qui s'appelle Les Viandes Lorraine, qui sont spécialisés dans l'abattage du porc. Alors, c'est ce document-là.

1155

C'est parce que j'écoutais, ce soir puis hier, les interventions. Nous, il a fallu répondre à toutes ces questions-là à nos gens chez nous, la même chose que les audiences, dans le fond, on a un Conseil municipal, qui est notre gouvernement. Et je trouvais qu'on avait répondu en très petit, localement, à nos questions, dans le fond, à ces questions-là. On les a comparées à des municipalités qui nous ressemblent.

1160

1165 Mais ailleurs au Québec, on a envoyé des gens sur le terrain. Ces gens-là nous ont répondu au niveau des senteurs, au niveau de -- dans tous les niveaux, tout ce qui touche la qualité de vie, l'économie d'une petite municipalité. Et ça a répondu, en tout cas ça a répondu, j'en suis convaincu, en tout cas, à la population de Lorrainville puisque ce soir-là, lorsqu'on en a discuté, on en était venu à un consensus.

1170 Alors, ce n'est peut-être pas grand-chose, mais j'ai l'impression que ça répondrait à bien des interrogations.

LA PRÉSIDENTE :

1175 Est-ce que vous pourriez me donner le titre de votre document pour qu'il soit consigné aux transcriptions?

M. LYNN ANCTIL :

1180 Le document s'appelle tout simplement *Cahier d'établissement de porcherie à Lorrainville*. Et j'ai mes 27 copies.

LA PRÉSIDENTE :

Bravo. Je crois que monsieur n'en est pas à sa première expérience avec le BAPE.

1185 **M. LYNN ANCTIL :**

On s'est rencontré lors des audiences de Ced-Or. Et, j'oubliais tout le temps de vous appeler madame la présidente.

1190 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous auriez des questions à formuler?

1195 **M. LYNN ANCTIL :**

Oui, j'aurais une question. On fait présentement des audiences publiques à la grandeur du Québec. On sait que les régions ont des spécificités. Nous, on a décidé d'avoir de petites porcheries familiales. Vous avez entendu parler du prosciutto. Il y a d'autres types de transformation aussi qu'on veut faire dans notre région.

1200 Vous allez faire des recommandations au gouvernement et eux devront décider des types de lois qui devront être faites. Nous, ce qui nous inquiète et ce que je voudrais demander peut-être à des intervenants qui pourraient me répondre: est-ce que dans les lois qui vont être édictées, qui vont être mises en place pour la protection sur l'environnement, entre autres, concernant les porcheries, on va tenir compte des spécificités de chacune de nos régions? Et

1205

que ce soit du Témiscamingue, de l'Abitibi ou de la Gaspésie ou de la Côte-Nord, mais est-ce qu'on va en tenir compte de ça?

LA PRÉSIDENTE :

1210

Moi, je ne veux pas répondre pour les personnes qui répondront plus tard, mais j'imagine que le ministre de l'Environnement, lorsqu'il a confié au BAPE le mandat de consulter la population, c'est qu'il voulait avoir un portrait global de la situation où que l'on soit au Québec.

1215

Et, la Commission d'ailleurs a interprété le mandat de cette façon-là, parce qu'elle aurait pu tenir simplement des audiences dans quelques municipalités, mais elle a choisi de faire le tour du Québec et d'aller sonder le terrain partout, dans toutes les régions du Québec, ou presque toutes parce qu'il y a des régions où on pense que le développement ne se fera pas, ne se réalisera pas, en tout cas dans l'horizon le plus loin qu'on peut voir.

1220

Maintenant, j'aimerais peut-être laisser la parole aux intervenants. Monsieur Fortin.

M. PIERRE FORTIN :

1225

Nous, c'est évident qu'on va analyser les recommandations du BAPE. Je ne peux pas dire qu'est-ce que le gouvernement va retenir ou qu'est-ce que le gouvernement ne retiendra pas. C'est évident que si on fait l'exercice, c'est pour avoir un éclairage sur la problématique et avoir des solutions à mettre de l'avant, une vision d'avenir qui est bien importante.

1230

Quand on parle du projet qui existe ici, au Témiscamingue, c'est sûr que c'est un projet qui est particulier. C'est un projet qui est en marche depuis plusieurs années. C'est un projet qui a reçu l'appui unanime de la population, du milieu. Donc, c'est un projet qui a une particularité régionale très spécifique. Puis c'est ce qui a conduit à un dépôt d'un projet de loi, un projet de loi qui n'est pas sanctionné, un projet de loi qui va être discuté par la haute instance démocratique et pour lequel ils vont prendre en considération, qu'ils vont trancher, ils vont prendre en considération les aspects que les intervenants font valoir concernant la spécificité régionale.

1235

1240 **LA PRÉSIDENTE :**

Pour dissiper toute ambiguïté, ce projet de loi a été déposé par un député et non pas par le gouvernement.

1245 **M. PIERRE FORTIN :**

Exactement, c'est un projet de loi privé, déposé par un député. Vous avez entièrement raison.

1250 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Marquis.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1255

Tout en remerciant monsieur Anctil pour son document, je ne sais pas si on pourrait lui suggérer d'aller lire la documentation qui nous a été fournie par le groupe Aubin et Forget. Entre autres, ils ont déposé aussi déposé leur mémoire de maîtrise. Et je pense que ça pourrait enrichir globalement et la Commission et les gens de la région en ce qui concerne les problématiques de l'implantation de porcheries à divers endroits dans la province.

1260

M. LYNN ANCTIL :

Merci, monsieur Marquis.

1265

LA PRÉSIDENTE :

Ça va, monsieur Anctil?

1270 **M. LYNN ANCTIL :**

Merci beaucoup, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

1275

Merci.

M. JEAN NADEAU :

1280

Madame la présidente, si vous permettez?

LA PRÉSIDENTE :

Oui, monsieur Nadeau.

1285

M. JEAN NADEAU :

Peut-être un commentaire qui, je pense, peut rejoindre jusqu'à un certain point les préoccupations de monsieur.

1290

J'ai déjà fait référence aux orientations gouvernementales. Il y a une section dans les orientations gouvernementales, qui est à la page 31 du document, où on invite les municipalités régionales de comté, en concertation avec les intervenants du milieu, notamment avec le Comité consultatif agricole mais aussi avec l'ensemble des autres intervenants du milieu, à proposer un modèle d'implantation d'élevage qu'on dit dans le document à *forte charge d'odeur*, de manière à proposer des solutions adaptées de manière à en favoriser l'acceptation sociale, la rentabilité économique et le respect de l'environnement.

1295

Bon, ceci étant dit, les municipalités, c'est certain, ont des pouvoirs relativement limités en la matière, on l'a vu l'autre jour. Je pense, cependant, qu'il y a là quelque chose à explorer. Il n'y a pas encore une MRC qui s'est prévalu de cette approche-là pour nous proposer donc une planification de l'ensemble de son territoire qui permettrait de se rapprocher de ça, mais je pense qu'il y a des possibilités qui existent. Il s'agit à ce moment-là au milieu, de façon concertée, de proposer ce genre de démarche au gouvernement dans le cadre, par exemple, de la révision d'un schéma d'aménagement.

1300

1305

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp.

1310

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Juste un commentaire sur votre question. Vous avez deux questions dans votre question. Il y a un aspect sur la ferme familiale par rapport à ce qu'on peut appeler d'autres types d'entreprise, et il y a une question sur une norme dite nationale ou une application régionale modulée selon les régions.

1315

Dans les deux aspects de votre question, la Commission est parfaitement libre et la Commission réfléchira sur les modèles. Et donc, elle pourra s'exprimer ou non selon l'analyse que nous aurons faite et l'ensemble des opinions qu'on aura reçues, selon notre jugement. Et même chose pour suggérer soit une politique unifiée, soit une politique diversifiée. Là-dessus, il n'y a aucune contrainte dans le mandat que nous avons reçu. Je pense qu'on doit être très clair là-dessus. Toutes les avenues sont ouvertes et nous aurons à analyser les modèles de production et à donner notre opinion dans l'ensemble de la considération de l'introduction de la production porcine dans le développement durable.

1320

1325

M. LYNN ANCTIL :

1330 Merci, monsieur Beauchamp. Madame la présidente, justement cet avant-midi, il y avait une rencontre concernant ce que vous dites. C'est tout, tout, tout récent. C'est sûr que là, on est extrêmement préoccupés par le développement autant au niveau forestier, au niveau agriculture.

1335 Puis c'est tout récent ce qu'on est en train de faire chez nous. On s'est réveillé puis on s'est dit que, effectivement, c'est le temps ou jamais. Et les audiences du BAPE, pour nous, vont être quelque chose de très important pour prendre aussi des décisions. Parce que quand on parle de transformation en gros, on ne parle pas nécessairement de porc, on peut parler de transformation dans d'autres types. Je ne ferai pas d'intervention parce que ça va aller au document qu'on va déposer ce printemps.

1340

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Anctil.

1345

M. LYNN ANCTIL :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1350

Monsieur Germain Bérubé, qui est un citoyen. Bonsoir, monsieur Bérubé.

M. GERMAIN BÉRUBÉ :

1355

Bonsoir, madame la présidente, messieurs les commissaires. Ma première question, moi, j'aimerais qu'on m'explique un peu quelle est la fonction des CCA, Comités consultatifs agricoles, qui en fait partie, comment les membres du conseil sont-ils élus et à qui sont-ils imputables de leurs décisions.

1360

LA PRÉSIDENTE :

On va demander à monsieur Nadeau.

M. JEAN NADEAU :

1365

En fait, je vais y aller de mémoire pour ce qui est de la composition du Comité consultatif agricole. D'abord, disons que c'est un comité de la MRC. C'est un comité -- en fait, c'est la MRC qui va nommer les membres de ce Comité consultatif agricole là. Le Comité consultatif doit être formé de représentants de la MRC, d'élus de la MRC. Il doit être représenté, pour au moins 50 %, de producteurs agricoles. Il doit être également constitué d'un autre groupe de personnes, qui est différent des deux précédents, de ceux que j'ai nommés précédemment.

1370

Il y a une particularité donc pour les producteurs agricoles. Comme je le disais, ils doivent constituer 50 % des membres de ce comité-là. Et par ailleurs, la MRC, quand elle nomme les membres de ce comité-là, doit choisir ses membres parmi ceux qui figurent sur une liste qui a été constituée par l'Union des producteurs agricoles.

1375

Alors, le rôle du Comité consultatif agricole, la loi précise, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à l'article 148.6, le mandat du Comité consultatif agricole. Alors, son mandat, c'est d'intervenir sur toute question qui concerne l'aménagement du territoire ou la problématique environnementale reliée à l'aménagement de la zone agricole.

1380

C'est un comité qui, comme son nom le dit, est consultatif. Ce qu'il fait, c'est qu'il fait des recommandations au conseil de la MRC. Le conseil de la MRC dispose à sa guise des recommandations qui sont faites par le Comité consultatif agricole.

1385

Dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement ou éventuellement dans le cadre de l'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire par la Municipalité régionale de comté, les orientations gouvernementales mentionnent à la MRC qu'elle doit faire ce règlement-là en concertation avec le Comité consultatif agricole. On doit donc travailler dans une optique de recherche de consensus. Il n'y a pas obligation d'atteindre le consensus. La MRC doit tenter de rechercher un consensus avec les membres du Comité consultatif agricole, particulièrement les producteurs agricoles qui le composent.

1390

Alors, en gros, ça fait le tour de ce qui est du Comité consultatif agricole, composition et mandat. Par ailleurs, un dernier élément, la loi précise que toute MRC qui a un territoire agricole, qui comprend, en fait, une zone agricole au sens de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, a un Comité consultatif agricole.

1395

1400

LA PRÉSIDENTE :

S'il n'y a pas de consensus, qu'est-ce qui arrive?

M. JEAN NADEAU :

1405

C'est la MRC à ce moment-là qui tranche.

LA PRÉSIDENTE :

1410

D'accord.

Vous avez une autre question, monsieur Bérubé?

M. GERMAIN BÉRUBÉ :

1415

Oui. J'aimerais aussi savoir s'il y en a qui ont fait des études, par exemple, parce qu'on parle souvent: *les porcheries+, pour nous, c'est une industrie agricole. Alors, s'il y a eu des études de faites soit par les CLD, le MAPAQ ou d'autres organismes pour voir à implanter ces industries-là dans des zones industrielles. Je pense aux zones industrielles de nos villes qui sont à peu près désertes et puis qui pourraient peut-être les accueillir.

1420

LA PRÉSIDENTE :

1425

On vous inviterait peut-être à consulter la présentation de Lorne Giroux, qui est un avocat professeur à l'Université Laval, et également il pratique. Et c'est le 11 novembre, à Québec, en soirée, monsieur Giroux a fait une analyse critique de ces questions-là. Alors, je vous inviterais peut-être à en prendre connaissance.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1430

C'est tout à fait la question que vous avez posée, qui a été soulevée par une représentante de l'UQCN.

LA PRÉSIDENTE :

1435

Madame Isabelle Breune.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1440

Et monsieur Giroux a répondu d'une manière très spécifique à cette question-là.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord? Alors, dans les transcriptions, vous allez avoir réponse à votre question.

1445 **M. GERMAIN BÉRUBÉ :**

Merci.

1450 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur.

Monsieur Pierre Gauthier, de la relève agricole.

1455 **M. PIERRE GAUTHIER :**

Bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

1460 Bonsoir!

M. PIERRE GAUTHIER :

1465 Est-il vrai que dans l'article de la loi du ministre de l'Environnement, qui dit que: *Nul n'est censé polluer+ -- c'est quoi l'interprétation du ministre face à cette loi? Parce que je pense que tout le monde a une voiture ici, puis quand on la démarre, bien, c'est parti, elle pollue elle aussi. C'est quoi les balises que vous mettez pour l'agriculture? C'est zéro? Est-ce que vous allez tenir compte de l'érosion des sols ou je ne sais pas?

1470 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, c'est dans la *Loi sur la qualité de l'environnement*, l'article...

1475 **M. JOCELYN ROY :**

Je pense que monsieur fait référence à l'article 20, qui dit que, je ne l'ai pas par coeur, mais: *Nul ne peut émettre, déposer, rejeter dans l'environnement un contaminant+ et tout ça, mais ça continue en disant: *(...) au-delà des normes fixées par règlement+, et etc.

1480 Donc, si on parle de l'agriculture, ce qui doit être respecté, c'est actuellement le règlement sur les exploitations agricoles. C'est donc la balise à partir de laquelle l'article 20 de la loi, auquel vous faites référence, s'applique.

1485 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est aussi le Règlement sur le captage des eaux.

M. JOCELYN ROY :

1490 Oui, oui, absolument, oui.

LA PRÉSIDENTE :

1495 Est-ce qu'il y en a d'autres?

M. JOCELYN ROY :

1500 Dans le fond, c'est l'ensemble des règlements. L'ensemble des règlements doivent être respectés. Mais comme monsieur référait aux activités agricoles particulièrement, mais c'est l'ensemble de tous les règlements du ministère de l'Environnement.

LA PRÉSIDENTE :

1505 D'accord. Donc, il est important de lire l'article jusqu'au bout.

M. PIERRE FORTIN :

1510 J'aurais peut-être un complément, si vous me le permettez.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

M. PIERRE FORTIN :

1515 Ça veut dire que là, présentement, le règlement s'applique à toute entreprise qui a 1 600 kilogrammes de phosphore et plus. L'article 20, si on essaie de l'interpréter, pourrait dire qu'une entreprise de 1 000 kilogrammes de phosphore, elle, même si elle n'est pas soumise au règlement, elle serait tenue de -- elle n'a pas plus le droit de polluer. C'est le genre de précision que...

LA PRÉSIDENTE :

1525 En d'autres termes, tout le monde doit respecter la loi.

M. PIERRE FORTIN :

Voilà.

LA PRÉSIDENTE :

1530

Nul n'est censé ignorer la loi, même si un règlement ne vient pas préciser, ne vient pas donner les limites quant aux normes à respecter.

1535 Oui, monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1540 Mais plus spécifiquement, l'intervenant se réfère à la circulation d'une voiture. Il disait: *Généralement, on attribue à la circulation automobile un effet polluant.+ Alors, en vertu de quoi est-ce qu'il est possible de circuler en automobile eu égard à cet article-là? Est-ce qu'il y a un règlement sur la circulation automobile ou sur les émissions émanant des voitures?

M. JOCELYN ROY :

1545 Évidemment, je n'ai pas les textes de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, mais il y a une définition de polluant et une définition de contaminant. Et, dans un cas, le polluant est celui qui est réglementé; et le contaminant est ce qui n'est pas réglementé, mais ça peut être un ou l'autre, je ne me rappelle plus des mots.

1550 Mais ça étant dit, c'est que en vertu de l'article 20, donc: *... ne peut émettre, déposer, rejeter au-delà de ce qui est prévu dans un règlement ou autrement X ça ne répondra pas à toute la question X ou autrement déposer de façon à nuire au bien-être, au confort, à la faune, à la flore, aux biens+, et etc.

1555 Et cette interprétation-là de nuire à la flore, à la faune, aux biens, lorsque ce n'est pas réglementé, bien, compte tenu que les émissions automobiles ne sont pas réglementées, à moins que mes collègues me disent le contraire... oui, bien, ça c'est le fédéral, les systèmes antipollution. Mais, enfin, c'est l'esprit de la chose, il y a ce qui est réglementé, et quand ce n'est pas réglementé, c'est une notion d'appréciation sur la nuisance au bien-être et confort de l'être humain ou nuire à la flore, à la faune, aux biens, etc. C'est l'esprit général.

1565 Mais l'exemple des voitures, évidemment, si on prend cet exemple-là de façon spécifique, il y a des règlements au niveau de la conception des véhicules automobiles, qui exigent d'avoir des systèmes antipollution. On sait aussi qu'il se discute des réglementations pour vérifier le fonctionnement de ces systèmes-là antipollution, ils ne sont pas en vigueur actuellement.

1570 Mais là, je ne peux pas aller plus loin. En tout cas, je ne suis pas en mesure d'éclairer davantage.

M. PIERRE GAUTHIER :

C'est bien, j'en ai eu plus que j'en demandais. Merci.

1575

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

1580

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Mais juste pour montrer un peu un petit point, on en a discuté cet après-midi. Le fameux Règlement sur les résidences isolées donne une espèce de droit de continuer aux gens qui avaient une maison avant que le règlement vienne en application. Donc, les gens continuent à jeter leurs égouts si leur maison a été construite avant le règlement, et on ne les embête pas, à moins qu'ils ajoutent une pièce à leur maison.

1585

Mais s'il est démontré qu'il pollue, si quelqu'un fait une plainte et qu'on fait la démonstration qu'il pollue, donc qu'il nuit aux biens publics, à ce moment-là le règlement va s'appliquer, il va être obligé de changer.

1590

Est-ce que je me trompe dans l'interprétation, monsieur Roy?

M. JOCELYN ROY :

1595

C'est tout à fait exact. C'est la bonne interprétation.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Et donc, c'est un des cas où cette clause-là, qui a de l'air un peu très générale, vient s'appliquer.

1600

M. JOCELYN ROY :

Oui.

1605

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Merci.

1610

LA PRÉSIDENTE :

Alors, on doit revenir un petit peu en arrière et on doit appeler monsieur Gérard Champagne.

1615

M. GÉRARD CHAMPAGNE :

Bonsoir!

1620

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, monsieur Champagne.

M. GÉRARD CHAMPAGNE :

1625

Je suis producteur laitier, grande culture, producteur porcin aussi.

Advenant la construction de plusieurs installations de production de porc ou animale dans la municipalité, ça va amener des revenus additionnels à la municipalité, est-ce que la municipalité a le droit ou devrait-elle aider aux producteurs à éloigner les bâtiments des chemins ou des résidences en contribuant à payer le chemin d'accès, l'électricité, l'eau, les services pour améliorer la qualité de vie des voisins.

1630

LA PRÉSIDENTE :

1635

Monsieur Nadeau.

M. JEAN NADEAU :

1640

Merci, madame la présidente. Ramenons-nous en 1995 quand il y a eu le fameux pacte de convenu entre les ministères. En fait, il y avait Environnement, Agriculture, Affaires municipales et puis X bon, j'en oublie peut-être un X le ministère de la Santé et des Services sociaux, bien sûr, et puis par ailleurs les partenaires socio-économiques, donc les deux Unions municipales et l'Union des producteurs agricoles. Il a été convenu à cette époque-là qu'on aurait des normes de distances séparatrices qui seraient gérées par les municipalités. C'était un pacte auquel tout le monde a adhéré.

1645

Avec la modification qui a été apportée, en juin 2001, par la *Loi 184*, il n'y a plus eu de modification apportée à cet élément du pacte. On comprend donc qu'on va appliquer des distances séparatrices qui pourront avoir effectivement des impacts sur certains producteurs agricoles. On peut penser que, effectivement, les producteurs agricoles devront éloigner certains bâtiments des chemins ou autrement.

1650

1655 Je pense que dans le cadre du pacte qui a été convenu, c'est un élément qu'on a convenu juste pour assurer une certaine harmonie sociale. Ça, je pense que ça fait le tour de la question des normes et des éloignements donc de bâtiments.

1660 Par ailleurs, pour ce qui est de la possibilité pour une municipalité de compenser un producteur agricole qui serait aux prises avec, bon, un chemin plus long à construire ou encore l'électricité à amener à son bâtiment, la municipalité ne peut pas, en fait la loi lui interdit d'accorder une subvention à un individu, à un particulier.

LA PRÉSIDENTE :

1665 Donc, ce n'est pas envisageable.

M. JEAN NADEAU :

1670 Non, ce n'est pas envisageable.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

1675 **M. GÉRARD CHAMPAGNE :**

1680 Ma seconde question. S'il faut éloigner nos bâtiments, s'il faut créer des chambres à coucher pour les couples de cochons, pour donner un meilleur confort ou une meilleure qualité de vie X souvent, je pense qu'on le demande supérieur à celui des êtres humains X est-ce que les consommateurs, le public en général est prêt à payer la différence des coûts de production, ce que ça va coûter les exigences que certains granolas tentent de nous imposer.

LA PRÉSIDENTE :

1685 C'est difficile d'obtenir une réponse des gens qui sont ici. C'est une question de choix que les consommateurs vont faire.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1690 Il y a eu deux réponses là-dessus, monsieur, dans l'audience. Il y a quelqu'un qui a posé cette question-là et il y a des groupes d'intervenants qui ont crié tout de suite: *oui+, dans la salle, *oui, on est prêts à payer plus cher+. Oui, oui.

LA PRÉSIDENTE :

1695

Je confirme.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1700

On n'a pas pu les empêcher. Madame la présidente n'était pas contente qu'ils parlent sans autorisation, mais ils ont crié: *oui+.

1705

Et il y a eu aussi une intervention de monsieur Pouliot qui, lui, disait: *On est comme en...+ son mot, ce n'était pas un référendum, j'essaie de me rappeler, mais: *On est en sondage. Chaque semaine, on est en sondage parce que les gens achètent les produits et ils achètent les produits les meilleurs marchés.+

Donc, on a eu deux réponses contradictoires sur cette question-là.

1710

M. GÉRARD CHAMPAGNE :

Si j'ai le droit de parler encore, je peux en ajouter?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1715

Oui.

M. GÉRARD CHAMPAGNE :

1720

J'ai un de mes amis, ce printemps, qui a perdu la vie parce qu'un accident de travail avec son tracteur. Puis c'est un ami qui venait de la France. En Europe, actuellement, il faut qu'ils élargissent les portes des poulaillers pour pas que les poules se bousculent en sortant dehors. Puis, dans quelques années, il faut qu'il diminue de moitié la capacité de son troupeau. Puis le prix n'est pas changé, le prix qu'il reçoit pour ses oeufs n'a pas changé. Donc, il a moins de revenu, plus d'exigences.

1725

De quoi que les agriculteurs vont vivre dans... bien, en tout cas, présentement ça tire de la patte. Puis plus que ça va, plus qu'on en impose, puis le prix de nos produits ne montent pas. Ça fait que c'est un fardeau, là, que je pense que si on veut être plus exigeant envers nous, il faut payer plus.

1730

LA PRÉSIDENTE :

C'est une opinion que je vous invite à formuler à la Commission quand on sera rendu au moment des opinions.

1735

M. GÉRARD CHAMPAGNE :

J'y manquerai pas.

1740

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur.

1745

Alors, maintenant, c'est madame Édith Lafond qui est une productrice agricole, jadis de la relève, c'est ce qu'elle m'a dit hier.

Mme ÉDITH LAFOND :

1750

Bonjour, madame Boucher.

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour!

1755

Mme ÉDITH LAFOND :

Alors, j'ai effectivement deux questions pour vous. La première s'adresse plus spécifiquement à vous, la Commission, et madame la présidente.

1760

Est-ce que dans votre protocole d'étude, avez-vous prévu, suite aux questions et aux opinions recueillies, est-ce que vous avez prévu faire des visites directement dans les entreprises, directement dans les fermes pour compléter vos dossiers?

1765

LA PRÉSIDENTE :

Alors, je peux vous dire que c'est déjà fait. Avant même que la Commission n'entame la consultation publique, elle a fait cinq visites dans différentes porcheries. On a visité une maternité, une pouponnière, une ferme d'engraissement. On a vu ce qu'était la gestion sur fumier liquide. On a vu ce qu'était la gestion sur fumier solide. On a vu une ferme biologique.

1770

Je ne sais pas si j'en oublie, mais bref, sur le site ou dans le site Internet de la Commission, vous allez pouvoir voir les cinq entreprises que l'on a visitées. Donc, on a pu constater par nous-mêmes ce qu'il en était, le but étant de pouvoir suivre les discussions par la suite, de se familiariser avec le langage, le vocabulaire, avec les situations, pouvoir ressentir ce que certains citoyens peuvent ressentir.

1775

Alors, c'est ce qu'on a fait, et c'est ce que généralement on fait aussi quand on fait de la consultation publique, c'est aller voir par nous-mêmes ce qu'il en est. Alors, c'est fait.

1780

Mme ÉDITH LAFOND :

Merci.

1785 **LA PRÉSIDENTE :**

Et ça ne veut pas dire qu'il n'y en aura pas d'autres par la suite non plus, mais on n'a rien d'arrêté à cet effet.

1790 **Mme ÉDITH LAFOND :**

Ma deuxième question s'adresse plus particulièrement au ministère de l'Environnement. Vous nous avez dit, hier, que le nombre d'inspecteurs en région X vous me corrigerez si je me trompe X était passé de 3 à 6 pour le secteur agricole, compte tenu du nouveau REA. Les producteurs savent que les exigences environnementales sont de plus en plus exigeantes et que la plupart des producteurs vont au-delà des normes demandées.

1795

Alors, est-ce que vous avez prévu -- j'imagine que le nombre d'inspecteurs supplémentaires, c'est pour faire plus de visites à la ferme. Est-ce que le même principe s'applique au domaine industriel, hospitalier, les scieries, tout l'ensemble de ce que vous couvrez? Parce que j'imagine que s'il y a plus d'inspections qui se font à la ferme, vous allez recueillir plus d'information, puis si vous découvrez des faits, est-ce que vous faites le même travail vis-à-vis les autres secteurs?

1800

1805 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Roy.

M. JOCELYN ROY :

1810

Oui, madame la présidente. D'abord, j'ai mentionné hier que l'équipe du service agricole était passée, au cours de la dernière année, de 3 à 6 personnes. Ce n'est pas nécessairement tous des inspecteurs, mais je ne veux pas faire une grosse discussion là-dessus. Il y a les gens qui font de l'analyse, des demandes de certificat d'autorisation, qui font de l'inspection, il y en a qui vont faire les deux; mais l'équipe a doublé. Donc, c'est exact, c'est ce qu'on a mentionné.

1815

Pour ce qui est des activités qui vont être faites, j'ai mentionné aussi que X et c'est l'approche de l'application du Règlement sur les exploitations agricoles, ça va être comme ça dans l'ensemble de la province X il y a d'abord des visites d'accompagnement, des visites d'inspection pour faire le point sur la situation de chacune des exploitations. Et c'est dans une démarche d'accompagnement, donc dans une démarche pour expliquer aux producteurs et productrices les grandes lignes, les points de la réglementation qui s'applique à leur exploitation

1820

1825 et les dates d'échéance et, enfin, la démarche que le producteur devrait suivre, entre autres, pour rencontrer l'ensemble des dispositions du règlement.

1830 À l'autre volet de la question, est-ce qu'il y a eu des ressources similaires d'ajoutées pour le secteur industriel, comme on a mentionné, il y a eu 100 ressources additionnelles qui ont été ajoutées au ministère de l'Environnement pour l'application du Règlement sur les exploitations agricoles et le Règlement sur le contrôle des captages des eaux souterraines qui concerne les volets agricoles, il n'y a pas eu des ressources similaires d'ajoutées à l'industriel, et etc. Mais on fait, dans les autres secteurs, des inspections. C'est la même dynamique, demande de certificat d'autorisation, des inspections et tout ça, mais il n'y a pas eu d'ajouts similaires dans les autres secteurs.

1835

LA PRÉSIDENTE :

Vous comptez, si je me rappelle bien la lecture, c'est 42, vous comptiez 42 ressources. Il s'en est rajouté 6, c'est ça?

1840

M. JOCELYN ROY :

Non, elles sont incluses dedans.

1845

LA PRÉSIDENTE :

Elles sont incluses dedans.

1850

M. JOCELYN ROY :

C'est 42 ressources pour l'ensemble. Si on parle aussi de la Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec, je vous le souligne, c'est 42 ressources au total qui couvrent tous les secteurs, tous les secteurs...

1855

LA PRÉSIDENTE :

Tous les secteurs d'activités.

1860

M. JOCELYN ROY :

... que madame a nommés, effectivement.

1865

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp a une question.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1870 J'ai dénoté dans votre bilan: 674 entreprises de production animale, 575 en production bovine et laitière, 76 mouton et agneau, 23 entreprises de porc. Mais il y en a d'autres qui ne sont pas dénommées, dans les poules pondeuses, les poulaillers, etc. Vous avez parlé de 500 inspections que vous feriez l'an prochain.

1875 Est-ce que je me trompe, à ce moment-là, en disant qu'au moins les deux tiers des gens vont être visités l'année prochaine par cette équipe?

M. JOCELYN ROY :

1880 À peu près. On pense, enfin, il y a autour de 800, peut-être un peu plus d'exploitations, donc, oui, on devrait faire -- le calcul est bon, monsieur Beauchamp.

LA PRÉSIDENTE :

1885 Les informations que vous avez mentionnées, par contre, font partie du bilan déposé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

M. JOCELYN ROY :

1890 Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Mais si les données de l'Agriculture ne sont pas bonnes là...

1895 **LA PRÉSIDENTE :**

Non, mais si jamais un citoyen veut se référer, il faudrait qu'il se réfère au bon document.

1900 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Vous avez raison.

1905 **M. JOCELYN ROY :**

Je voulais vérifier dans mon bilan où j'avais ces chiffres-là de cette façon-là, monsieur Beauchamp. Mais pour répondre à la question, effectivement c'est 500 sur à peu près 800 exploitations, 800, 850, enfin, quelque chose de semblable.

1910 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça va, madame Lafond?

Mme ÉDITH LAFOND :

1915

Une petite complémentarité. Peut-on savoir à quoi va ressembler les prochaines inspections à la ferme dans le cadre de ces nouvelles visites? Comment ça se déroule?

M. JOCELYN ROY :

1920

Au niveau de l'ensemble du Québec, on est en train de préparer -- chaque région prépare son plan d'inspection et l'approche d'accompagnement est en train de se raffiner, si on peut dire. Mais c'est une approche, si vous me permettez l'expression, c'est une approche X le mot *accompagnement+ le dit X c'est une approche douce. En ce sens que l'objectif, c'est d'expliquer, d'aller sur les fermes et d'expliquer la réglementation, les questions environnementales de façon, je dirais dans un premier temps, certainement avec l'objectif de convaincre les exploitants agricoles de se rallier à la réglementation et de prendre dès maintenant des actions pour rencontrer les échéanciers.

1925

1930

Parce qu'on sait qu'il y a des échéanciers en 2005 puis il y en a qui vont jusqu'en 2010. Alors, on ne veut certainement pas, et personne, ni aux autres ministères non plus qui sont impliqués dans l'application ou dans la mise en oeuvre de ce règlement-là, on ne veut pas se ramasser en 2010 et ne pas avoir fait les étapes qui doivent être faites.

1935

Donc, on veut partir très rapidement dès le début à expliquer les règles du jeu. Et par la suite, c'est sûr que si les choses n'avancent pas, au fur et à mesure que les dates de tombée vont arriver, bien, la réglementation va s'appliquer avec sa rigueur. Mais c'est une approche d'accompagnement. Le mot le dit, c'est une approche d'accompagnement.

1940

Et la façon plus concrète que ça va se passer, ce n'est pas dans le sens d'une inspection comme ça. Donc, les gens, quand on passe à tel endroit et tout ça, il y aura certainement des démarches pour dire: *On va passer à tel moment, est-ce qu'on peut vous rencontrer+, tout ça. Les premières démarches se situent dans cet esprit-là. Ce qui ne veut pas dire que si on arrive sur des cas où on a des écoulements directs et tout ça, qu'on va laisser faire les choses, mais on va tout de même scinder les deux démarches et on reviendra au bureau pour repartir dans une démarche véritablement d'inspection.

1945

1950

Je pense qu'il ne faut pas mêler les rôles. La première visite, c'est une visite pour d'abord collecter des informations, les obtenir et discuter avec les exploitants des règles du jeu qui s'appliquent au cas précis de l'exploitation.

LA PRÉSIDENTE :

1955 Ça va?

Mme ÉDITH LAFOND :

Merci.

1960 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

Monsieur Philippe Maillart, producteur agricole. Monsieur Maillart ne semble pas être là.

Monsieur Mychel Tremblay, producteur agricole. Bonsoir, monsieur Tremblay.

1965

M. MYCHEL TREMBLAY :

1970 Bonsoir, madame la présidente. Moi, ma première question, c'est que si on se compare au Québec avec les autres pays industrialisés, on a une moyenne, au Québec, une moyenne de ferme, la grosseur de ferme qui est maintenue au point de vue familial. Moi, je voudrais savoir c'est quoi qui nous permet de maintenir ça au Québec, la grosseur des fermes.

LA PRÉSIDENTE :

1975 Je ne suis pas sûre de bien vous comprendre. Peut-être être un petit peu...

M. MYCHEL TREMBLAY :

1980 Si on se compare au niveau de la grosseur des fermes, la moyenne des grosseurs, la moyenne des fermes, au niveau des autres pays industrialisés, soit aux États-Unis ou l'Union européenne, au Québec, on a une moyenne des fermes qui...

LA PRÉSIDENTE :

1985 Qui se compare comment par rapport aux autres?

M. MYCHEL TREMBLAY :

Oui. Qu'est-ce qui a permis de maintenir notre grosseur de ferme plus de niveau familial.

1990

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Robitaille, peut-être nous apporter des informations sur les comparaisons.

1995 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

2000 Bien, en fait, peut-être parmi les éléments de réponse, c'est la variété. Premièrement, l'accès aux capitaux, je pense qu'ayant des organismes qui permettent un accès plus facile aux capitaux pour pouvoir financer ces entreprises-là.

2005 Tous les programmes de sécurité ou de stabilité des revenus, qui permet de couvrir les variabilités du revenu en agriculture. Étant donné que l'agriculture, ce n'est pas elle qui détermine son prix de marché, c'est plutôt le marché international qui détermine les prix, donc les programmes de stabilisation du revenu.

Des programmes d'assurance-récolte, qui permet de sécuriser les entreprises, fait en sorte que l'entreprise, même si elle n'est pas très grande en termes de taille, a ces outils-là pour se sécuriser dans ses opérations courantes et lui assurer une certaine pérennité.

2010 Je pense que ça fait partie de certains éléments de réponse. Je ne sais pas si mon collègue a d'autres éléments qui pourraient...

LA PRÉSIDENTE :

2015 Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

2020 Merci, madame la présidente. Peut-être deux autres éléments. Souvent, l'attrait pour une organisation type intégré et en regard des services-conseils et de l'encadrement qu'offre ce genre d'entreprise X et au Québec, on a développé des services-conseils en dehors de l'intégration qui sont disponibles à l'ensemble des producteurs agricoles X donc, c'est peut-être un élément aussi qui permet le maintien des tailles de ferme qu'on a ici. Et peut-être aussi, mais à moindre échelle, certains programmes dont le taux variable d'aide favorise les entreprises de plus petite taille que les plus grandes.

2025

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp.

2030

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Vous avez tous les deux semblé être d'accord avec monsieur Tremblay sur la prémisse qu'il avançait. Est-ce que c'est vrai que la ferme familiale québécoise est de plus petite taille que les fermes européennes? Parce que qu'est-ce que j'avais entendu du Danemark, ça ne semble pas évident. Mais peut-être un pays isolé, avez-vous des informations de comparaison là-dessus.

2035

M. DENIS SANFAÇON :

2040

Une ferme québécoise porcine moyenne par rapport à la ferme danoise, l'entreprise est un peu plus grosse que l'entreprise danoise, selon les statistiques. Si on compare, par exemple, aux États-Unis, bien, là c'est absolument l'inverse, et de beaucoup. Si on compare à l'Ouest canadien, la ferme québécoise est plus petite que les fermes albertaines, manitobaines. Donc, ça varie.

2045

Un élément qu'il ne faut pas oublier dans toute cette dynamique de taille d'entreprise, c'est le soutien de l'État. Ce serait peut-être intéressant de faire un parallèle X et je ne sais pas si ça a déjà été fait X entre l'équivalent subvention à la production et la taille des entreprises. Et quand on regarde des pays de l'OCDE, qui ont des équivalents subvention à la production pour le porc moyen d'environ 21 %, comparé à 8 % pour le Canada, comme il nous a été mentionné par monsieur Dupuis d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, on peut voir probablement que les pays qui maintiennent des tailles plus petites sont souvent des pays où le soutien de l'État est plus grand aussi. Mais je n'ai pas fait l'analyse complète, mais il y a peut-être une piste qui peut être à explorer de ce côté-là.

2050

2055

LA PRÉSIDENTE :

Vous avez une autre question, monsieur Tremblay?

2060

M. MYCHEL TREMBLAY :

Oui, madame la présidente. Il y a un intervenant qui a mentionné un peu plus tôt que la zone agricole représente à peine 2 % du territoire québécois. On se demande: est-ce que la venue des citadins en campagne ne devrait pas se faire dans les zones autres où est-ce que l'agriculture est déjà implantée ou peut se développer.

2065

LA PRÉSIDENTE :

2070 Peut-être, monsieur Nadeau, par rapport au schéma d'aménagement et aux zones blanches, aux zones vertes, peut-être fournir l'information.

M. JEAN NADEAU :

2075 Merci, madame la présidente. Je vais rappeler un élément des orientations gouvernementales qui vont éventuellement donc se traduire dans les règlements municipaux. Je vais rappeler également une disposition de la *Loi sur la protection du territoire agricole*.

2080 En fait, les orientations mentionnent que dans les secteurs agricoles dynamiques, on ne devra retrouver que des activités reliées à l'agriculture. Exceptionnellement, il pourra y avoir, pour des considérations particulières ou pour répondre à des objectifs particuliers d'une région, une possibilité d'implanter des usages autres qu'agricoles dans un secteur agricole dynamique, mais dans la mesure où cette implantation-là ne vienne pas nuire aux activités agricoles.

2085 Le lien que je voulais faire, par ailleurs, avec la *Loi sur la protection du territoire agricole*, c'est qu'on a un peu inversé l'approche qui existait, en fait, avant la modification de 1997, dans le sens suivant. C'était que donc les règlements municipaux -- en fait, la Commission de protection plutôt, elle, accueillait toute demande d'un citoyen relativement à l'implantation d'un usage ou une autorisation autre qu'agricole en zone agricole.

2090 Avec la Loi 23 de 97, on a changé la dynamique en disant que: *Dorénavant, la Commission ne pourra accueillir une demande d'un citoyen que dans la mesure où elle est conforme à la réglementation municipale.+ On voit donc qu'à terme, avec la révision des schémas d'aménagement, on aura dans les zones agricoles dynamiques que des usages agricoles.

2095 Par conséquent, il n'y aura plus, sauf exceptions à ce moment-là qui auront été prévues au niveau des schémas d'aménagement, possibilité pour un citoyen de déposer une demande pour la construction d'une résidence dans les zones agricoles qui auront été identifiées comme dynamiques par la MRC, étant donné que ça ne sera pas conforme à la réglementation municipale.

LA PRÉSIDENTE :

2105 Est-ce que ça va?

M. MYCHEL TREMBLAY :

2110 Merci, madame.

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

2115 Je vais vous suggérer une pause d'une dizaine de minutes et on revient avec les derniers intervenants.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

2120 (REPRISE DE LA SÉANCE)

LA PRÉSIDENTE :

J'inviterais monsieur René Perron du CLD de la Vallée-de-l'Or. Bonjour!

2125

M. RENÉ PERRON :

Bonjour, madame. En fait, on a droit à deux questions, alors je vais y aller avec la première.

2130

J'entendais tout à l'heure que la Vallée-de-l'Or est en surplus de fumier, 164.45 kilos par hectare. Et considérant que l'entreprise agricole, qui est supposément le pollueur numéro 1 dans ce cas-là, Les Oeufs d'or à Val d'Or est une entreprise qui composte son fumier depuis quelques années déjà, elle le met en sac et le vend partout à travers la province de Québec.

2135

Et ce que je me demande, c'est comment est-ce qu'on peut encore justifier que, malgré tout, la Ville de Val d'Or est en surplus de fumier? Et une chose aussi que j'aimerais savoir: est-ce que les calculs de probabilité dans ce cas-là ont été faits sur le territoire avant la fusion ou après la fusion?

2140

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Fortin.

2145

M. PIERRE FORTIN :

Comme je le disais cet après-midi, la méthode qui a été arrêtée, c'est qu'on ne tenait pas compte des exportations de matières fertilisantes, ni on ne tenait pas compte non plus des importations. Donc, c'est une méthodologie qui a été arrêtée par le comité aviseur en 1998, qu'on a...

2150

LA PRÉSIDENTE :

Oui, monsieur, allez-y.

2155

M. RENÉ PERRON :

Juste pour savoir: est-ce qu'une matière compostée est une matière fertilisante au même principe qu'un fumier ou...

2160

M. PIERRE FORTIN :

2165

Bien, c'est que la méthodologie retenue, parce que c'est une méthodologie qui a des avantages, qui a des inconvénients, donc, il fallait retenir une façon de calculer la quantité de phosphore en surplus dans les municipalités. Et cette méthodologie-là, bien, résulte d'un comité aviseur qui a retenu des critères. Et nous, pour la mettre à jour dans le cadre des mesures transitoires, ce qu'on veut, c'est avoir le vrai chiffre réel de la quantité de phosphore, donc qui va nous permettre de...

2170

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Fortin, vous nous avez dit, cet après-midi et à d'autres moments, que c'était un calcul théorique qui avait été fait d'abord et avant tout, et que les visites ferme par ferme vont pouvoir vous permettre de mettre à jour ces données-là. C'est bien ça?

2175

M. PIERRE FORTIN :

2180

Oui, par les bilans de phosphore. Donc, si je peux récapituler la formule, donc c'est la quantité totale de déjections animales, de production de phosphore par les animaux, moins la quantité de phosphore qui est prélevée par les plantes, divisé par la superficie. Lorsque le bilan est négatif, bien, ça nous donne un bilan négatif; donc, la municipalité n'est pas en surplus. Lorsque le bilan est positif, la municipalité est en surplus.

2185

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

Oui, monsieur Dumais.

2190

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

2195

Monsieur dans son intervention faisait intervenir, comme un autre intervenant aujourd'hui, le phénomène de la fusion: est-ce que c'est avant ou après la fusion? Alors, là, pour éclairer ma lanterne, en quoi les fusions municipales ont un impact sur le fait d'être en surplus ou en déficit au niveau du lisier? Pourriez-vous nous expliquer ça un peu? Là, je ne sais pas si c'est les Affaires municipales, l'Environnement ou l'Agriculture?

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Fortin?

2200

M. PIERRE FORTIN :

C'est que dans Val d'Or, ça regroupe 5 territoires. Donc, selon la superficie, selon la présence des animaux, selon la quantité de phosphore produite ou selon la superficie, donc c'est sûr qu'avant la fusion, chacune de ces municipalités-là avait des portraits de phosphore différent les unes les autres, selon la variation des paramètres.

2205

LA PRÉSIDENTE :

Alors, il y a des territoires qui auraient pu être pas en surplus mais en déficit, et peut-être seulement qu'un territoire de ces cinq-là aurait pu être en surplus, c'est ce que je comprends?

2210

M. PIERRE FORTIN :

Oui. Mais dans le cas qui nous concerne, je crois qu'il y en avait une municipalité, c'était Val d'Or ville qui était totalement en surplus. Donc, quand on fait le total de l'ensemble des villes qui se sont fusionnées, ici on arrive avec une moyenne de plus 11.2 pour l'ensemble des cinq villes de Val d'Or, kilogrammes de phosphore à l'hectare.

2215

2220

LA PRÉSIDENTE :

Et si on avait eu que Val d'Or, la seule ville, l'ancienne Ville Val d'Or, ça donnait quoi comme résultat?

2225

M. PIERRE FORTIN :

Ici, plus 276.

2230

LA PRÉSIDENTE :

Plus 276. Donc, la fusion a fait en sorte de rabaisser le résultat mais pas suffisamment pour le ramener à un déficit.

2235 **M. PIERRE FORTIN :**

Exactement. Puis il faut toujours rappeler que c'est un calcul valable jusqu'à présent pour les mesures transitoires. Donc, à la minute où on va avoir la réalité, le bilan phosphore, là on va avoir les vrais chiffres qui tiennent compte de la phytase, qui tiennent compte des superficies réelles récoltées, et etc., etc.

2240 **LA PRÉSIDENTE :**

Et pourriez-vous nous rappeler quand ces bilans seront faits, les bilans phosphore?

2245

M. PIERRE FORTIN :

Oui. Les bilans phosphore sont en cours de réalisation. Le système informatique du ministère de l'Environnement devrait être en opération à la fin janvier.

2250

J'ai d'ailleurs offert de faire peut-être une présentation le 15 janvier, à Montréal, pour faire une espèce de rapport jusqu'où on est rendu dans la mise en oeuvre du nouveau règlement, dont le développement informatique, pour qu'en juin 2003, on ait la totalité des bilans phosphore.

2255

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

Oui, monsieur?

2260

M. RENÉ PERRON :

Là où j'ai une grave difficulté de compréhension, c'est qu'à l'heure actuelle, ça veut dire que dans les autres municipalités qui, eux, sont en déficit de phosphore, on ne peut faire de développement parce que dans la Ville de Val d'Or, il y a une entreprise qui est théoriquement -- selon un calcul que l'on sait erroné puisqu'il y a un compostage et une expédition, même si le calcul est savant, je vous l'accorde, il reste que dans la réalité de la chose, il n'y a aucun fumier qui est étalé dans un territoire donné dans la Ville de Val d'Or comme telle à propos de cette entreprise-là qui a dépensé, on le rappelle, 3 M\$ pour se doter d'un équipement qui composte, donc un citoyen corporatif, si on veut, *environnemental+ et qui vend à l'extérieur. Et là, on pénalise un ensemble de municipalités qui, au départ, était déjà négatif par rapport à la production phosphore et on empêche les gens de développer dans ce sens-là.

Là où on se pose la question, c'est quel est l'intérêt, puisque c'est la Ville de Val d'Or comme telle, de bloquer les autres développements qui sont, eux, pas en surplus de fumier, d'autant plus qu'on a la problématique qu'ils ne sont pas personne en surplus de fumier. Ce sera probablement ma dernière question là-dessus avant de passer à l'autre.

2275

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2280

Est-ce que je dois comprendre, monsieur, que vous étiez vous-même dans une des quatre municipalités qui n'étaient pas auparavant dans le territoire de Val d'Or?

M. RENÉ PERRON :

2285

Ce qu'il faut comprendre, moi, je suis responsable du développement agricole au CLD de la Vallée-de-l'Or et également de la mise en oeuvre de la politique de la ruralité. Donc, on travaille activement au développement agricole sur notre territoire.

2290

Et là où on a un problème, je vous dirais, sans nommer personne, qu'il y avait déjà un producteur qui était en extension, qui a agrandi son bâtiment. Ce qu'on m'a dit, c'est qu'il a des difficultés puisque maintenant il est sur un territoire en surplus de fumier, alors qu'auparavant il ne l'était pas. Et la problématique de base, c'est, théoriquement, nous sommes en surplus de fumier dû à un calcul qui nous met en surplus de fumier mais de façon erronée, et tout le monde en est conscient.

2295

Maintenant, comment est-ce qu'on peut faire pour ramener ça à la réalité.

LA PRÉSIDENTE :

2300

Monsieur Fortin.

M. PIERRE FORTIN :

2305

Moi, j'aurais deux autres commentaires. Bien, premièrement, les contraintes s'appliquent qu'à la production porcine. Donc, pour les autres productions, si l'exploitant est propriétaire des sols, il peut réaliser ses projets.

2310

Puis je reviendrais à dire que malgré ses défauts, la méthodologie, elle est encore bonne pour un maximum de treize mois, dix-neuf mois dans certains cas.

LA PRÉSIDENTE :

2315

Maintenant, pourriez-vous nous rappeler ce qu'il advient dans les cas des autres territoires qui ne sont pas en surplus? Il y a quand même des exigences que le règlement impose?

M. PIERRE FORTIN :

2320

Je vais demander à monsieur Bouchard.

LA PRÉSIDENTE :

2325 D'accord. En d'autres termes, est-ce que le développement de l'industrie porcine est permis dans les autres zones? Et, si oui, est-ce qu'il y a des contraintes à ce développement-là ou à l'implantation de ces entreprises porcines.

M. SERGE BOUCHARD :

2330 Merci, madame la présidente. Si on traite, dans un premier temps, de la production porcine, il faut la séparer dans les municipalités qui sont considérées en surplus, donc les trois ici dans la région: Val d'Or, Laverlochère et Fugèreville. Et après ça, il y a toutes les municipalités qui ne sont pas en surplus, donc l'ensemble des autres municipalités de la région.

2335 Si on parle d'un nouveau lieu d'élevage, donc quelqu'un qui actuellement n'a aucune production porcine sur un site et qui voudrait développer une production comme celle-là, dans les trois municipalités, le règlement, pour une période de 24 mois, évidemment qui se termine en juin 2004, l'interdit. Donc, nouvelle production porcine, nouveau lieu d'élevage de porc dans une ZAL, c'est interdit.

2340 Dans toutes les autres municipalités, si un producteur veut développer un nouveau lieu d'élevage, c'est possible à la condition d'avoir un traitement complet. Je ne reviendrai pas, là, j'ai eu l'occasion de présenter à la Commission qu'est-ce qu'on entend par traitement complet.

2345 Donc, on voit pour les nouveaux sites, que ce soit dans une municipalité dite en surplus ou dans d'autres, il y a quand même des restrictions, somme toute importantes, voire même une interdiction dans les trois municipalités.

2350 Si on veut augmenter le cheptel, il faut comprendre que l'intention du législateur, lorsqu'il a introduit les contraintes dans le règlement, était de limiter grandement le développement de la production porcine pendant une certaine période, évidemment le temps de permettre à la Commission de faire ses travaux et aussi le temps de permettre au ministère de l'Environnement de mettre en place les éléments de contrôle, le bilan, la prise en charge de l'approche ferme par ferme. Donc, les seules possibilités d'accroissement sont quand même assez limitées.

2355 Si on parle d'augmentation du nombre de truies, donc ce qui entraîne de toute façon une augmentation substantielle de la production de porcs à l'engrais ou les augmentations importantes de porcs, donc de plus de 250 porcs, dans les ZAL, donc dans les trois municipalités, c'est possible avec le traitement complet, évidemment avec les contraintes que le

2360 traitement complet implique.

Si on le fait à l'extérieur, donc dans le reste de la région, sauf les trois municipalités, c'est possible à ce moment-là dans la mesure où le producteur est propriétaire des terres requises. Donc, dans la région Abitibi-Témiscamingue, à l'extérieur des trois municipalités

2365 concernées, quelqu'un qui voudrait augmenter son nombre de truies ou augmenter de plus de

250 porcs le nombre de porcs qu'il élève déjà, c'est possible à la condition qu'il soit propriétaire des terres.

2370 Je pense qu'ici dans la région, c'est peut-être -- là, on voyait, dans les données du MAPAQ, les producteurs de porcs ont quand même des quantités de terres en propriété plus importantes qu'ailleurs au Québec.

2375 Si on pense à de petits ajustements de cheptel pour tenir compte de l'augmentation du rendement, donc des gens qui ont réussi à produire un nombre de porcelets par truie, par année, plus important avec le temps en améliorant la génétique, leur pratique, etc., le législateur a prévu un ajustement d'au plus 250 porcs avec des contraintes moindres.

2380 Donc, un producteur existant qui voudrait augmenter le nombre de porcs à l'engrais, par exemple, dans un établissement qu'il possède déjà d'au plus 250 porcs, peut le faire sans contrainte particulière. Donc, il pourrait disposer des terres en propriété, en location ou par entente d'épandage. Évidemment, cette augmentation-là, dans les trois municipalités dites en surplus, c'est limité à une seule fois durant la période de moratoire, donc durant les 24 mois, et à un seul des lieux d'élevage.

2385 Dans le cas des municipalités autres que celles qui sont en surplus, à ce moment-là c'est la règle générale du règlement qui s'applique. Donc, quelqu'un qui voudrait augmenter d'au plus 250 porcs dans l'ensemble des autres municipalités de la région, c'est la règle générale: donc du traitement complet ou partiel, de l'épandage sur des terres en propriété, en location ou en entente.

2390 Donc, ça couvre, dans le fond, les restrictions applicables à la production porcine, donc restrictions très grandes pour des nouveaux lieux d'élevage, moins importantes pour des augmentations de la production de maternité, du nombre de truies ou des augmentations substantielles du nombre de porcs à l'engrais au-delà de 250, mais quand même possible dans
2395 la très grande majorité des municipalités du territoire.

2400 Dans le cas des petites augmentations, c'est, somme toute, possible partout. La seule contrainte particulière qui s'applique, c'est que les ententes doivent être à moins de 20 kilomètres du lieu d'élevage dans les trois municipalités dites en surplus.

2405 Si on pense à tous les autres types d'élevage, sauf la production porcine, dans le fond, la seule contrainte prévue dans ces mesures transitoires là, quelqu'un qui voudrait partir un nouveau lieu d'élevage, donc, je ne sais pas, quelqu'un qui voudrait se lancer dans un élevage de lapin ou de bovin de boucherie et sur un site où il n'y a rien actuellement, cette personne-là, peu importe -- c'est-à-dire, dans les trois municipalités, devrait être propriétaire des sols.

Partout ailleurs sur le territoire, donc qu'on pense aux bovins de boucherie, qu'on pense aux bovins laitiers, qu'on pense à la volaille, quelqu'un qui veut augmenter n'a aucune

2410 contrainte particulière autre que celles qui sont prévues dans le règlement, c'est-à-dire disposer d'une solution.

2415 Ça peut être du traitement complet, du traitement partiel. Monsieur soulignait une situation où la personne fait du compost, c'est quelque chose qui est possible, ou par épandage sur des sols en propriété, en entente ou en location.

Ce n'est peut-être pas évident d'essayer de clarifier tout ça dans quelque minutes. S'il y a d'autres questions, je pourrai y répondre.

LA PRÉSIDENTE :

2420 Oui, monsieur Fortin?

M. PIERRE FORTIN :

2425 On pourrait déposer à la Commission le tableau que monsieur Bouchard tient dans les mains, qui vient éclaircir visuellement ces contraintes-là.

LA PRÉSIDENTE :

2430 Est-ce que ça n'a pas déjà été fait? Non?

M. PIERRE FORTIN :

2435 Pas à ma connaissance.

LA PRÉSIDENTE :

Dans le cadre de votre présentation. Non?

2440 **M. PIERRE FORTIN :**

Pas à ma connaissance.

LA PRÉSIDENTE :

2445 D'accord. Alors, effectivement, ce serait intéressant de l'avoir. Le cas que nous présente monsieur Perron, est-ce la première fois que vous entendez parler d'une situation comme celle-là, au ministère de l'Environnement, depuis l'adoption du règlement et le moratoire?

2450 **M. PIERRE FORTIN :**

2455 Je dirais oui, c'est un des seuls cas. Mais on a longuement discuté des anomalies de la formule en question, mais elle était retenue par un groupe en 1998. C'est sûr qu'il y avait des avantages et des inconvénients qui nous amenaient à des choses semblables à ce que...

LA PRÉSIDENTE :

2460 Peut-être voir s'il n'y a pas un complément d'information que l'on souffle à l'oreille de monsieur Roy.

M. PIERRE FORTIN :

2465 Non, ça n'avait pas rapport.

LA PRÉSIDENTE :

Non? D'accord.

Oui, monsieur Perron?

2470

M. RENÉ PERRON :

C'est parce que monsieur Roy, je pense, c'est ça?

2475 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est ça, oui.

M. RENÉ PERRON :

2480

Non, excusez, pas monsieur Roy mais monsieur Bouchard. Monsieur Bouchard soulevait le fait que s'il y avait une exploitation qui voudrait démarrer, mais qui a déjà une production et qui voudrait augmenter sa production, il serait possible pour lui de le faire s'il compostait son fumier et il en faisait le traitement complet.

2485

2490 Ce que je ne comprends pas, est-ce qu'on doit demander à mon producteur d'augmenter de 100 têtes unités ou de 1 000 têtes ou 200 têtes, je ne me souviens plus du nombre, pour qu'on puisse reconnaître qu'il composte son fumier et qu'on lui permette de soustraire la somme totale de son exploitation, en termes de phosphate, et d'ouvrir à ce moment-là la possibilité de développement agricole sur un vaste territoire de la Vallée-de-l'Or. Et c'est une aberration qui m'apparaît assez exceptionnelle, merci.

LA PRÉSIDENTE :

2495 Monsieur Bouchard.

M. SERGE BOUCHARD :

2500 Ce qu'il faut bien comprendre ici, c'est deux éléments séparés. Le législateur a voulu introduire des contraintes durant une période transitoire visant à limiter le développement de la production porcine et il a voulu faire varier les contraintes dans une certaine mesure, dépendant qu'on était face à une municipalité considérée avec un surplus de phosphore ou dans le cas d'une municipalité qui n'était pas réputée en surplus de phosphore.

2505 Le gouvernement a retenu une façon de calculer que monsieur Fortin a expliquée, qui est une approche, disons, très macro de la situation. Donc, à partir de l'information disponible, on dit: *Dans la municipalité X, telle qu'elle existait au moment de l'entrée en vigueur du règlement, il y a un certain nombre d'animaux de chaque type. Ces animaux-là, selon les données généralement utilisées, produisent telle quantité de phosphore.+ Donc, il y avait toutes
2510 sortes d'animaux qui produisaient telle quantité de phosphore, donc, ça nous donnait une quantité de phosphore produite par les animaux.

Parallèlement, les banques d'information nous donnaient, toujours sur le même territoire, des hectares de différentes cultures et pour lesquelles cultures on associait un certain
2515 prélèvement de quantité de phosphore. On mettait ces deux chiffres-là en parallèle. Évidemment, dépendant de la situation, on était en surplus ou en déficit de phosphore.

Évidemment, ça ne tient absolument pas compte ni de situations particulières de gestion, comme le souligne monsieur, ni d'importation, ni d'exportation. On parle d'une
2520 situation où il y avait des fumiers qui, une fois transportés, étaient expédiés ailleurs. Je ne dis pas que c'était le cas à Val d'Or, mais on peut avoir des municipalités au Québec où il y avait des gens qui recevaient. On a souligné, je pense hier soir, que le calcul ne tient pas compte de l'utilisation d'engrais minéraux.

2525 C'était une façon relativement simple, retenue par un comité à l'époque pour évaluer une situation, pour faire des municipalités avec deux situations potentielles: en surplus ou en déficit de phosphore. Ça permet d'appliquer des normes différentes pendant une période transitoire. Et évidemment, au sens global du règlement, l'objectif, c'est toujours l'approche ferme par ferme avec la valeur fertilisante réelle de la ferme, les prélèvements des cultures de la ferme.

2530 Et dès lors que le ministère aura mis en place toute cette approche-là ferme par ferme, dès lors que le ministère disposera de l'information qui sera éventuellement déposée par les producteurs, le règlement prévoit que dans maintenant à peu près un an ou dix-huit mois, parce qu'il y a déjà du temps de passé, ces contraintes-là vont disparaître pour être remplacées par la
2535 règle générale, qui dit que: *Chacun doit être en équilibre avec du traitement ou de l'épandage sur des terres en propriété, en location ou en entente.+ Et à ce moment-là, il n'y a plus de contraintes ou ce qu'on peut considérer des contraintes au développement selon les territoires.

LA PRÉSIDENTE :

2540

Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2545

Je comprends tout cela. Toutefois, l'argumentation est un petit peu étrange pour quelqu'un qui voit ça du dehors, pour une raison simple, c'est que vous avez une norme théorique mais, dans l'application, quand après ça vous analysez de nouveaux projets, vous regardez la situation concrète.

2550

Or, monsieur dit: *Prenez l'application concrète et appliquez à notre municipalité la réalité plutôt que le calcul théorique, et on est correct.+ La situation est si absurde qu'il pourrait la solutionner de la manière suivante: la même journée, et en même temps, renoncer à son permis tel qu'il est et rappliquer sur un nouveau permis avec compostage, ce qu'il fait déjà. Et automatiquement, votre région balancerait dans la bonne catégorie. Alors, on est devant une...

2555

LA PRÉSIDENTE :

S'il vous plaît, pas de manifestation.

2560

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Non, non, s'il vous plaît, non, non, on essaie de comprendre. On essaie de voir froidement les choses.

2565

Donc, de ce côté-là, il y a comme une incongruité entre un règlement formel qui marche sur des théories et sa mise en oeuvre qui, elle, marche sur la réalité. Mais là, dans la situation, je ne sais pas s'il y a un dénouement à ça, mais il faut constater qu'on est devant une espèce d'aporie, de contradiction sur lesquelles on va continuer à réfléchir. Il n'y a aura pas de solution ce soir, mais vous avez raison de nous signaler qu'il y a là une espèce d'anomalie.

2570

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Roy?

2575

M. JOCELYN ROY :

2580

Oui, merci, madame la présidente. Je ne peux pas m'adresser à monsieur Perron directement, mais j'aimerais savoir à quel projet il réfère. Pas en termes de producteur, mais est-ce qu'il réfère à un projet -- je sais le projet de poules pondeuses qui est en cause, je veux dire, qui a amené dans le fond à ces calculs-là des municipalités en surplus. Mais de quel projet on parle quand on parle d'un projet qui est bloqué? De quel projet, monsieur Beauchamp,

quand vous dites: *Il pourrait reprendre et revenir+, de quel projet on parle? Parce que je ne saisis pas là.

2585 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Le projet que j'ai évoqué, c'est simplement sa poule pondeuse qui est déjà rentrée dans le calcul, en vous disant: *Sortez-la de votre calcul puis redonnez-la.+

2590 Si vous la sortez de votre calcul, vous pourriez l'utiliser dans vos nouveaux critères puisque, dans ces nouveaux critères, il fait du compostage et qui répond à cette condition-là. Le problème, c'est votre premier calcul, il est théorique et il n'est pas basé sur la réalité. Or, vous entrez dans votre calcul théorique une réalité qui n'est pas là dans les faits puisqu'il composte déjà.

2595 Mais monsieur intervient en tant que promoteur global de la production agricole dans son milieu. Peut-être qu'il a un projet en tête, je ne le sais pas, puis on ne lui a demandé.

M. RENÉ PERRON :

2600 Vous pouvez me le demander. Écoutez, il s'agit d'une production, entre autres X une production, entre autres, il y en a d'autres X une production, entre autres, de porc biologique, carrément biologique, sur litière et qui ne peut pas se développer parce qu'ils ont un surplus de fumier.

2605 Bon, on me dit également que, puis là c'est ce qui a amené la confusion, certains ont des productions laitières, dans lesquelles ils veulent augmenter leur cheptel. On dit: *Oui, ce sera étudié cas par cas+, dans un point de vue. Dans un autre point de vue, on dit: *Oui, mais le ZAL, c'est pour la Ville de Val d'Or avant fusion.+ Dans un autre point de vue, on me dit:
2610 *Oui, mais le ZAL, c'est pour la Ville de Val d'Or après fusion.+

2615 Mon intention était de vous inviter à venir dans la Vallée-de-l'Or vous expliquer, mais j'ai eu une excellente explication tout à l'heure. Et malheureusement, comme monsieur Beauchamp l'a soulevé, il y a réellement une incongruité qui franchement me dépasse en ce qui me concerne, la production des poules qui me bloque, pour ce qui est du porc biologique, pour ce qui est d'autres éléments de production qui seront analysés au cas par cas peut-être dans 12 mois. Si je suis chanceux, dans 18 mois. Et si je suis vraiment malchanceux, ça ira dans 24 mois.

2620 Mais ce n'est pas moi en réalité qui est malchanceux, c'est mes producteurs qui sont bloqués par un calcul et une façon de calculer que monsieur Beauchamp a très bien démontré, qui ne correspond pas à une réalité bien concrète, malheureusement.

LA PRÉSIDENTE :

2625

Monsieur Roy.

M. JOCELYN ROY :

2630

Ça permet d'éclaircir l'ensemble de la situation, on comprend très bien. C'est juste que dans le traitement de dossiers à Val d'Or, je veux souligner que je pensais que monsieur Perron voulait mentionner que le projet de poules, dans le fond, était bloqué. Ce n'est pas ça parce que, ça, ça a été autorisé dans le cadre du nouveau règlement. Je voulais juste bien préciser ça. Il faut se comprendre comme il faut. On s'est bien compris.

2635

M. RENÉ PERRON :

Merci. C'est juste que le projet de poules bloque les autres projets.

2640

M. JOCELYN ROY :

Oui, d'accord.

LA PRÉSIDENTE :

2645

Monsieur Fortin.

M. PIERRE FORTIN :

2650 Moi, je voudrais juste ajouter, oui, il y a des incongruités. Et, oui, la situation peut être à l'inverse dans une autre région, dans le sens que la méthodologie ne tient pas compte des importations d'engrais minéraux, par exemple, puis elle ne tient pas compte des superficies réelles de la région. Donc, les superficies peuvent être moins grandes que celles déclarées dans la fiche d'enregistrement. Donc, oui, il y a des incongruités.

2655

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Et ce sera d'autre monde qui viendra se plaindre à l'audience dans une autre opposition.

2660

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Perron, aviez-vous une autre question?

M. RENÉ PERRON :

2665

Juste une toute autre demande, en fait. J'ai entendu beaucoup parler de bilan de phosphore, de nitrates, etc., qui sera produit. Ce sera produit ferme par ferme. Considérant la problématique, c'est-à-dire, de rendre disponibles ces données d'information là ferme par ferme, et je le comprends très bien, ce serait problématique vraiment autant pour le producteur que pour nous, je me demandais s'il était possible tout de même de l'avoir soit par communauté, soit par ville.

2670

Compte tenu que nous serons affectés chez nous par la gestion des bassins versants, ça pourrait être une information qui est très intéressante de savoir où sont réellement sur notre territoire les problématiques de surplus de fumier ou non-surplus de fumier et nous permettre de faire circuler une information qui nous semble, en tout cas, soulever beaucoup d'intérêt, ne serait-ce qu'aujourd'hui.

2675

Je me demandais s'il y avait peut-être par ville, par municipalité, non pas par ferme, je le comprends, mais par groupe de fermes bien précis, la possibilité d'avoir accès à cette information-là.

2680

LA PRÉSIDENTE :

2685

Monsieur Fortin?

M. PIERRE FORTIN :

2690 Certainement, le ministère de l'Environnement est très intéressé à remettre ce type
d'information-là. D'ailleurs, dans ce que j'ai dit hier, dans la mise en contexte du règlement, ça
nous permettra de suivre les informations précises en temps réel sur la situation agricole au
Québec et de suivre ferme par ferme les impacts environnementaux dans la production.

2695 Attendez un petit peu que je retrouve... c'est parce que là, je ne le retrouve pas. Mais
ce qu'on veut, c'est le plus possible diffuser cette information-là, la regrouper par territoire, par
municipalité, par groupe, etc.

LA PRÉSIDENTE :

2700 Donc, c'est l'intention du ministère de le faire.

M. PIERRE FORTIN :

2705 Définitivement.

LA PRÉSIDENTE :

Voilà.

2710 **M. RENÉ PERRON :**

2715 Bien, je vous remercie beaucoup. Et merci de votre présence qui m'a permis d'éclairer
certains points qui avaient grandement besoin d'éclaircissement, et je vous promets un beau
mémoire là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Perron.

2720 Madame Jacinthe Châteauvert, Conseil régional de l'environnement.

Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :

2725 Bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir!

2730 **Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

On a parlé hier que, au niveau de la gestion des odeurs, que c'était un règlement provincial qui était délégué, la responsabilité, aux municipalités. Moi, j'aimerais savoir quel outil qu'elles vont recevoir, les municipalités, pour les aider à faire la gestion des odeurs dans leur territoire?

Parce qu'on sait que, de plus en plus, le gouvernement donne des responsabilités aux municipalités, mais elles ne sont pas toujours en mesure de les appliquer parce qu'elles n'ont pas tous les outils et le personnel surtout pour le faire.

2740

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Nadeau.

2745 **M. JEAN NADEAU :**

Peut-être un élément de précision au départ. C'est que, en fait, les normes de distances séparatrices qui vont s'appliquer au niveau municipal seront les normes que la MRC aura déterminées, qui se retrouveront par la suite dans les règlements municipaux. En l'absence de règlement municipal relativement aux odeurs, c'est la directive sur les odeurs qui s'applique, la directive du ministère, en fait qui avait été adoptée par le ministère de l'Environnement je ne me souviens plus trop en quelle année, là. Mais bref, c'est, en fait, cette directive-là qui doit être appliquée en l'absence de réglementation municipale.

Ceci étant dit, pour ce qui est de l'application des normes de distances séparatrices par les municipalités, on sait que les municipalités font déjà une partie du travail depuis 1997. Il y a eu du soutien qui a été donné aux municipalités. Notamment à la demande des municipalités quand il y avait des problèmes à appliquer les distances séparatrices, il avait été convenu que le ministère de l'Environnement allait accompagner pendant un certain temps les municipalités pour les aider dans ces calculs-là.

2760

Je sais que le ministère de l'Agriculture également a accompagné certaines municipalités dans ces calculs-là. Bon, le soutien, en fait, de la part notamment du ministère de l'Agriculture, à ma connaissance, se poursuit au besoin à la demande d'une municipalité pour l'aider à calculer, bon, certains cas particuliers.

2765

LA PRÉSIDENTE :

Ça va, madame Châteauvert?

2770

Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :

Oui.

2775 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Deuxième question?

2780 **Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

Juste pour une question de compréhension. Tantôt, je ne suis pas sûre d'avoir bien compris au niveau des CCA et je veux être sûre que j'ai bien compris la réponse.

2785 Moi, ce que j'ai compris, c'est que les comités consultatifs en agriculture sont formés -- c'est des gens qui sont nommés par la MRC. Il y a une obligation de 50 % qui soit des producteurs agricoles et le restant, je ne sais pas combien que c'est, c'est des représentants des autres groupes. Et est-ce que j'ai compris aussi que ces représentants de ces autres groupes-là sont dans une liste fournie par l'UPA?

2790 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est plutôt les producteurs agricoles, je crois, qui sont recommandés finalement dans une liste. Monsieur Nadeau, s'il vous plaît.

2795 **M. JEAN NADEAU :**

2800 Oui, merci, madame la présidente. En fait, effectivement, le comité, comme je disais, il est constitué, donc il est créé, les membres sont nommés par la Municipalité régionale de comté. La Municipalité régionale de comté va nommer des membres du conseil de la MRC, donc des élus de la MRC. La MRC va aussi nommer des producteurs agricoles à partir d'une liste qui lui est fournie par l'Union des producteurs agricoles.

2805 Et puis elle pourra nommer aussi d'autres groupes de personnes qui sont différents des élus de la MRC et des producteurs agricoles qui, là, ça pourrait être des représentants de groupes environnementaux, ça pourrait être des représentants de groupes -- bon, peu importe, ou de simples citoyens concernés ou préoccupés par la question environnementale ou par l'aménagement du territoire. Donc, ce sera à la MRC à nommer ces personnes-là à son choix. Puis c'est la MRC également qui va déterminer le nombre total de personnes qui vont siéger sur

2810

LA PRÉSIDENTE :

Ça peut varier d'une MRC à l'autre.

2815 **M. JEAN NADEAU :**

Bien sûr.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2820

Mais les 50 % d'agriculteurs seront choisis à partir d'une liste établie par l'UPA.

M. JEAN NADEAU :

2825

Tout à fait.

Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :

2830

Puis est-ce qu'il y a un nombre minimal ou maximal de personnes qui participent à un comité consultatif?

M. JEAN NADEAU :

2835

Bien, on peut penser que s'il y a 50 % des membres qui devrait être constitué de producteurs agricoles, là, j'imagine que le nombre minimal, ça va être -- puis si on ajoute un citoyen, ça va être cinq personnes à peu près, étant donné qu'il va y avoir deux élus municipaux, deux producteurs agricoles.

Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :

2840

Donc, il n'y a pas de minimum établi...

M. JEAN NADEAU :

2845

Non, non.

Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :

2850

... par le gouvernement ou un maximum de personnes.

M. JEAN NADEAU :

Il n'y a pas de minimum ni de maximum.

2855 **Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

Ça fait qu'ils pourraient décider d'être trois: un élu municipal, un représentant agriculteur et un autre.

2860 **M. JEAN NADEAU :**

Bien, là, il faudrait qu'ils soient quatre au minimum parce que ça va prendre 50 % de producteurs agricoles.

2865 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, est-ce que vous pourriez refaire votre calcul? Vous aviez commencé en disant: *deux de la municipalité...+

2870 **M. JEAN NADEAU :**

Non. J'ai dit des représentants du conseil de la municipalité.

LA PRÉSIDENTE :

2875

Est-ce que vous avez nommé un nombre? Non?

M. JEAN NADEAU :

2880

Si j'ai nommé un nombre, j'ai peut-être erré et je m'en excuse. Mais une chose qui est certaine, en fait, c'est que le nombre de producteurs agricoles doit constituer 50 % de ces gens-là.

LA PRÉSIDENTE :

2885

Donc, il n'y a pas ni de minimum ni de maximum établi?

M. JEAN NADEAU :

2890

Dans la loi, non, effectivement.

LA PRÉSIDENTE :

2895 Mais ce qui est clair, c'est que 50 % des membres doivent être des producteurs agricoles dont le choix se fait à partir d'une liste établie par l'UPA.

M. JEAN NADEAU :

2900 Regardez, je n'ai jamais été très fort en mathématiques, mais je pense que le minimum, ça va être quatre.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2905 C'est ça, ça va être quatre ou six ou huit.

LA PRÉSIDENTE :

Ce n'est sûrement pas un chiffre impair, en tout cas.

2910 **Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

Non, sûrement pas.

LA PRÉSIDENTE :

2915 Ça va, madame?

Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :

2920 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2925 Ça précise?

Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :

Merci.

2930 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. On fait de l'humour avec des chiffres, c'est rare.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2935

Ça me rappelle une vieille blague d'un professeur que j'avais à Fribourg et qui disait: *Il y a trois spécialistes dans le monde de la logique mathématique: il y en a un à Moscou et l'autre est à Bruxelles.+ C'était lui qui était le troisième, évidemment.

2940

LA PRÉSIDENTE :

La déduction mathématique.

Monsieur Pierre Rivard, qui est ingénieur et agronome consultant. Bonsoir!

2945

M. PIERRE RIVARD :

Bonsoir! L'an dernier, j'ai assisté à une conférence donnée par la rédactrice en chef de la revue Sierra Club, qui est une revue de sciences naturelles, une revue anglophone publiée surtout dans l'Ouest du Canada et en Ontario, entre autres. Et il y avait un article qui a paru, il y a quelques années, qui attaquait de front la production porcine. Et la rédactrice en chef nous a parlé beaucoup de cet article-là, qui était en réaction à une entreprise porcine de 50 000 têtes qui devait voir le jour à Lethbridge en Alberta.

2950

2955

Je ne sais pas si vous connaissez Lethbridge, qui est déjà surpeuplée au niveau des animaux. On compte les plus gros parcs de bovins d'engraissement dans cette partie-là de l'Alberta. On parle de 25 000 têtes et plus dans un même site.

2960

Alors, on comprend très bien la réaction de ce type de revue-là et de faire un article aussi attaquant pour cette production-là. Et l'article a eu son effet parce que la production n'a pas vu le jour. Et c'était des investisseurs étrangers, des Asiatiques qui devaient investir à cet endroit-là.

2965

Ce même article-là a été repris par l'Actualité et avec un autre article qui parlait de Walkerton, et le titre de l'article était *L'eau qui tue*, je ne sais pas si ça vous dit quelque chose.

2970

J'ai demandé, à ce moment-là, à cette rédactrice en chef si elle connaissait l'impact d'un tel article, qui est publié pour ce qu'on peut appeler une mégaporcherie, lorsqu'il tombait entre les mains de conseillers municipaux dans de petites régions et des gens qui ne connaissaient pas très bien la production porcine. Et je lui ai dit, entre autres, que j'avais vu des conseillers municipaux se servir de cet article-là pour justifier ou empêcher l'introduction sur leur terrain d'une porcherie aussi petite que 1 200 porcs.

2975

Alors, ma question est: est-ce que la Commission a une définition ou vous avez parlé d'une définition de ce que c'est une mégaporcherie en nombre de têtes et si vous avez également répertorié ou discuté autour d'une répercussion sur l'environnement en fonction du nombre de têtes, en fonction -- c'est-à-dire, une mégaporcherie c'est combien et c'est quoi la répercussion d'une mégaporcherie comparativement à une petite porcherie à échelle plus petite ou à échelle familiale, entre autres.

2980 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Oui, nous avons entendu parler de ce thème-là. Nous avons nous-mêmes posé des questions. En particulier la toute première conférence de nos thématiques, il y avait une personne qui se nomme Michel Morisset, qui a fait un exposé, à qui on a demandé s'il avait une
2985 définition précise de ce qu'était une mégaporcherie vis-à-vis une ferme familiale. Nous avons entendu parler de ce thème-là tout au cours de nos discussions.

Alors, je ne pourrais pas vous citer, aujourd'hui, tous les endroits où on en a parlé, mais on peut vous mentionner que chacune des réunions thématiques a été résumée et chacune
2990 des questions qui ont été traitées dans chacune des réunions thématiques sont identifiées avec les références où il en a été question.

Ceci étant dit, je peux vous dire qu'à date, nous avons posé à plusieurs personnes des questions pour savoir: Quelle est votre définition d'une ferme familiale? Quelle est votre
2995 définition d'une mégaporcherie? Quelle est votre définition d'une porcherie industrielle? Et je peux vous dire que, à date, nous n'avons pas eu de réponse très claire, en termes de taille, à cette question. Et si vous avez l'intention de nous présenter votre opinion et un mémoire là-dessus, sur ce thème-là, il sera fort bienvenu.

3000 **LA PRÉSIDENTE :**

Peut-être en complément d'information. Monsieur Dumais vous a parlé des résumés de thématiques que la Commission a préparés, en fait les analystes de la Commission ont préparés. Nous en avons déjà un qui est produit, qui est dans le site Internet de la Commission
3005 et qui porte sur les modes de production actuels. Alors, celui-là est prêt. Et dans les jours qui viennent, d'autres vont se rajouter.

Donc, il y en a un qui a été fait pour chacune des thématiques qui a été abordée par la Commission. Alors, les impacts devraient suivre très prochainement, la santé X je les dis dans
3010 l'ordre X l'autre est les dimensions économiques, et le dernier, c'est le développement durable. Ah! il y a le droit aussi, excusez, le cadre légal de la production porcine. Alors, chacun de ces résumés sera déposé dans le site Internet.

Et comme le disait si bien monsieur Dumais, vous avez les principales questions qui ont été abordées et les références dans les verbatims pour vous aider à vous y retrouver, parce que
3015 ce n'est pas nécessairement simple.

M. PIERRE RIVARD :

3020 Est-ce qu'il a été question également de l'impact environnemental ou le risque environnemental relié à la grosseur de la production? Est-ce qu'une 1 200 d'engraissement a le

même risque environnemental ou le même poids de risque environnemental qu'une 50 000 têtes?

3025 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Effectivement, quand nous avons abordé ces questions-là, à plusieurs reprises, nous avons posé des questions aux spécialistes relativement à la relation qui existe entre la taille d'une entreprise porcine et son impact sur l'environnement. Là encore, dans les références, vous pourrez trouver plusieurs des éléments.

Je peux vous dire tout de suite que c'est un sujet qui a été controversé. Il y a plusieurs observateurs et intervenants qui soutiennent que plus la taille est considérable, plus l'impact sur l'environnement est important et négatif; et d'autres qui soutiennent que quelle que soit la taille de l'entreprise, c'est l'usage ou non de pratiques respectueuses de l'environnement qui fait que l'impact sur l'environnement est négatif ou non.

Or, donc, il y a nettement deux écoles de pensée qui nous ont été présentées par divers intervenants. Et là encore, vous pourrez voir, dans les références des sessions thématiques, un peu comment chacun exprimait ce point de vue là.

M. PIERRE RIVARD :

Avec la réglementation en vigueur présentement où on parle d'un producteur qui a un plan agroenvironnemental de fertilisation, une fosse étanche, qui ne peut déverser ses fumiers à certaines distances des cours d'eau et des puits des voisins, est-ce qu'il y a une évaluation du risque environnemental à partir de ce point-là ou le producteur se conforme à toutes ces règles-là?

Le risque est-il réduit aux accidents qui peuvent arriver sur une ferme, débordement, une citerne qui fuit sur le chemin ou des trucs comme ça, ou si ce risque-là est encore présent et suffisamment important?

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Là encore, nous ne sommes pas les spécialistes. Nous, nous sommes mandatés pour écouter qu'est-ce que les spécialistes ont à dire et qu'est-ce que la population a à dire.

Je peux encore une fois vous référer à des interventions qu'on a entendues. C'est bien sûr qu'il y a des interventions très claires qui ont signalé que l'activité agricole s'opère dans un système ouvert. L'ensemble de l'écoumène agricole, de l'activité sur laquelle on fait de l'agriculture, ce n'est pas dans une citerne. L'ensemble de ce sur quoi on pose des fertilisants, ce sur quoi on pose des lisiers, ce sur quoi on pose des fumiers n'est pas fermé. Or, par conséquent, des spécialistes nous ont dit qu'il n'y a jamais, dans une telle situation, une absence totale de risque.

3070 Ceci étant dit, on peut, sans doute, ayant avec nous des gens qui sont des spécialistes en environnement, leur demander possiblement de réagir à vos préoccupations, mais nous sommes toujours en période de recherche et de rassemblement de la connaissance. Et quand on fera des tournées pour recevoir des mémoires, vous êtes tous invités à nous présenter vos points de vue sur ces questions-là.

LA PRÉSIDENTE :

3075 Ça va, monsieur Rivard, ou vous aimeriez entendre le ministère de l'Environnement sur cette question?

M. PIERRE RIVARD :

3080 Si c'est possible, oui.

LA PRÉSIDENTE :

3085 Monsieur Fortin.

M. PIERRE FORTIN :

3090 Nous, on ne fait pas une relation entre la grosseur des entreprises. Ce qu'il est important de signaler, c'est la gestion qui est faite, la gestion adéquate des fumiers. Donc, nous, on donne l'objectif de préserver la qualité des eaux, on a des normes qui sont fixées par le règlement et lorsque l'entreprise rencontre ces normes-là, c'est parce que c'est adéquat.

LA PRÉSIDENTE :

3095 Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3100 Et à ce moment-là, la taille, vous n'avez pas d'évaluation de l'impact environnemental de la taille elle-même.

M. PIERRE FORTIN :

3105 Il y a une distinction avec l'évaluation environnementale lorsqu'il y a des gros projets. Mon collègue a parlé des 600 unités animales sur liquide, 1 000 unités animales -- bon. Mais nous, en fonction du règlement, on ne regarde pas la taille.

Ce qu'on regarde, c'est est-ce qu'il y a un plan agroenvironnemental de fertilisation? Est-ce que le producteur a les terres pour épandre? Est-ce que la façon dont il s'y prend pour

3110 l'entreposage, c'est un entreposage étanche? Est-ce que ça correspond à la capacité de réception des sols? Etc. Donc, nous, on fixe ces critères-là et si ces critères-là sont respectés...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3115

Donc, il n'y a pas d'analyse de caractère systémique sur l'ensemble de l'organisation.

M. PIERRE FORTIN :

3120

Non.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

D'accord, voilà.

3125

LA PRÉSIDENTE :

Vous avez une autre question, monsieur Rivard?

3130

M. PIERRE RIVARD :

Oui. On a parlé un petit peu aujourd'hui du caractère social de la production porcine. Alors, ma question porte aussi là-dessus, sur l'impact des dernières années sur la production comme telle, la relève, sur l'implantation d'une nouvelle entreprise, que ce soit porcine ou autres. On sait qu'on a perdu beaucoup de fermes depuis les années 60. Et même ici au

3135

Témiscamingue, depuis les années 90, il y a peut-être 400 à 500 entreprises qui ont disparu.

Est-ce qu'il y a eu une étude d'impact sur le futur? Avec ce qui s'est passé les dernières années au niveau agricole, c'est-à-dire la mauvaise publicité, la mauvaise presse qu'il y a autour de l'agriculture X on en entend parler dans les médias tous les jours X est-ce qu'il va y avoir un ressac de ça? Et est-ce qu'on va avoir des problèmes de relève, un, et de venue de nouvelles entreprises agricoles dans ce secteur?

3140

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3145

Est-ce qu'au ministère de l'Agriculture, vous avez étudié ce phénomène-là?

M. DENIS SANFAÇON :

3150

Pas spécifiquement en lien avec la réglementation. La problématique, quand on regarde ce type d'évaluation-là, c'est d'en discerner la relation de cause à effet. Il y a une

tendance lourde en agriculture qui est mondiale, c'est celle de la diminution du nombre de fermes, et ce n'est pas nécessairement en lien direct avec les resserrements réglementaires.

3155 Il y a une problématique aussi de relève, qui est partout. Parce que quand on diminue le nombre de fermes X et ce n'est pas spécifique au Québec, puis même au Québec, c'est mieux qu'ailleurs à bien des égards X les tailles sont plus grandes, les investissements requis sont plus grands et la problématique de la relève est accentuée. Encore là, on ne peut pas dire que c'est -
3160 - on ne peut pas départager la part d'un resserrement réglementaire environnemental sur cette dynamique-là, ça fait partie des éléments qui peuvent être mis en relation avec le phénomène.

Là, c'est ce qui me vient à l'esprit.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3165 Mais vous n'avez pas d'étude du côté de la résistance sociale, par exemple. Il est sûr que si on est en audience maintenant, c'est parce qu'il y a une résistance sociale. Il y a eu des conflits locaux nombreux. La tension se construit depuis au moins dix ans dans les communautés.

3170 Avez-vous, quelque part, une étude que vous avez fait faire sur le climat social et la résistance ou la tension entre le milieu agricole, le milieu rural et sur les risques associés à ça, en termes de dynamique sociale et, comme dit monsieur, de relève? Beaucoup de gens aujourd'hui sont venus s'exprimer en disant: *Nous autres, on est des jeunes cultivateurs. Est-ce qu'il y a un avenir pour nous? Le monde va-t-il nous rejeter?+ etc. Je pense qu'il y a là une question réelle.

M. DENIS SANFAÇON :

3180 Effectivement, il y a une question réelle. On n'a pas d'étude spécifique. Ce qu'on sait, par contre, on a participé au financement de l'étude qui a été faite par les deux auteurs qui sont venus à Saguenay, Aubin et Forget, et cette étude-là révèle qu'effectivement, il y a des projets qui n'ont pas vu le jour, ou qui ont vu le jour très difficilement, ou qui ont vu le jour de façon modifiée, dont la taille a été réévaluée, diminuée, mais on n'a pas de façon systématique ce genre d'information-là pour l'ensemble du territoire québécois.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Très bien.

3190

LA PRÉSIDENTE :

Ça va, monsieur Rivard?

3195 **M. PIERRE RIVARD :**

Ça va, merci.

3200 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. On vous invite d'ailleurs, je l'ai dit tantôt, mais on vous invite à lire ces transcriptions du 12 novembre en soirée, je crois.

3205 Monsieur Rosaire Montgrain, président de l'UPA Abitibi-Témiscamingue.

M. ROSAIRE MONTGRAIN :

Bonsoir, madame la présidente.

3210 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir!

3215 **M. ROSAIRE MONTGRAIN :**

Là, je vais essayer de me rappeler qu'il faut que je parle à la présidente.

3220 Nous autres, les intervenants de la région, on a eu une discussion au cours de l'été pour essayer d'alimenter nos deux abattoirs qu'on a en région, qu'on parle alentour de 100 000 porcs que ça nous prendrait à peu près pour alimenter ça. C'était l'objectif qu'on voulait se fixer pour au moins garder nos deux abattoirs en région.

3225 Est-ce qu'on pourrait me dire si on aurait un impact réel sur l'environnement avec une production d'alentour de 100 000 porcs, pour être capable de garder nos abattoirs et puis être capable aussi de consolider un peu notre agriculture? Si on aurait un impact réel en dispersant sur le territoire nos porcheries qu'on installerait à ce moment-là, parce qu'on ne les mettrait pas dans les parcs industriels, là.

3230 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Fortin.

M. PIERRE FORTIN :

3235 Monsieur Roy complétera s'il y a des explications additionnelles.

Nous, on n'a pas fait de calcul d'impact sur comment pourraient se distribuer à l'intérieur du territoire 100 000 porcs. C'est sûr que présentement, à la grandeur de la région Abitibi-

3240 Témiscamingue, il y a des municipalités qui ne sont pas en surplus, qui ont une capacité à recevoir une certaine quantité de phosphore, mais on n'a pas d'étude dans ce sens-là. On n'a pas eu, c'est ça, on n'a pas eu à se pencher sur l'implantation potentielle de 100 000 porcs.

Peut-être que mon collègue...

3245 **M. JOCELYN ROY :**

3250 Je ne pourrais pas ajouter beaucoup. La fédération de l'UPA avec les intervenants du milieu ont travaillé sur un projet pour alimenter, dans le fond, les deux abattoirs. Ça équivaut, nous dit-on, à 100 000 porcs. Mais c'est des choses qu'on apprend aujourd'hui tout de même, dans les grandes lignes, d'une part.

3255 D'autre part, quelle sera, comme disait monsieur Fortin, la distribution sur le territoire? Parce que, actuellement, la production porcine, même si elle n'est pas très développée, elle est concentrée en bonne partie au Témiscamingue, si on se rappelle des tableaux qu'on a démontrés, et on a déjà quelques municipalités qui sont en surplus. C'est du théorique.

3260 Alors, quelle sera la différence entre les calculs théoriques et les bilans réels? Il reste à voir. On ne les a pas maintenant. Mais je pense qu'on peut concéder, en gros bon sens, qu'il y a de la capacité au niveau de l'ensemble de l'Abitibi-Témiscamingue pour recevoir une certaine production porcine. Est-ce qu'elle est de 100 000 porcs? De 200 000? Au niveau du ministère de l'Environnement, on n'est pas actuellement en mesure de se prononcer là-dessus. Quand on aura des bilans phosphore au niveau de chacune des municipalités ou de chacune des fermes, les bilans de ça, ça donnera certainement des outils de planification du territoire, de planification du développement de l'entreprise porcine.

3265 Aussi, il faut voir quel modèle de développement est en analyse au niveau des intervenants du milieu. Est-ce que c'est un modèle de développement -- parce qu'il y a des modèles de développement qui, je pense qu'on peut admettre, qui sont plus à risque.

3270 Si on a des modèles de développement où l'exploitation porcine n'est pas associée à l'agriculture ou avec des terres en culture, alors là, à ce moment-là, évidemment aller transporter des fumiers sur d'autres fermes, bien, c'est plus à risque. Ça se fait, mais c'est plus à risque par rapport à un autre modèle de développement où une porcherie va s'intégrer sur une ferme laitière ou sur une ferme de bovin de boucherie, où toutes les superficies en culture sont là et que, dans le fond, les apports en fertilisant, en lisier, constituent un complément aux besoins de fertilisants de la ferme.

3280 Alors, il y a tous ces éléments-là et également aussi, bien, les implications du règlement, c'est sûr. On pourrait redire un peu les mêmes choses, ça va prendre des plans, les PAEF, les plans agroenvironnementaux de fertilisation. Les règles de jeu du règlement vont devoir être respectées. Mais il y a des modèles un petit peu plus délicats que d'autres en termes d'implantation, et tout ça, dans le fond, c'est à évaluer.

LA PRÉSIDENTE :

3285

Monsieur Sanfaçon, vous vouliez rajouter quelque chose?

M. DENIS SANFAÇON :

3290

Juste peut-être deux éléments d'information. Monsieur Robitaille a présenté un potentiel de développement et quand on met en relation le potentiel présenté et le nombre d'animaux auquel fait référence l'intervenant, je pense qu'on voit qu'il y a quand même un écart important. Et tout nouveau projet se faisant sur la base de la norme 2010, c'est-à-dire l'équilibre tant souhaité, du côté du ministère, on ne voit pas comment on pourrait -- disons, on voit ce développement-là comme étant quelque chose de réaliste.

3295

LA PRÉSIDENTE :

3300

Je vais vous poser une question qui me vient tout juste à l'esprit. Est-ce qu'une capacité additionnelle de production porcine dans la région pourrait amener à une production différente de culture?

3305

Actuellement, c'est surtout des fourrages, je pense, qui sont produits dans la région. Est-ce que ça pourrait avoir pour effet, dans quelques années, de présenter une situation où la région produira du maïs, par exemple, ou d'autres formes de céréales?

M. DENIS SANFAÇON :

3310 Merci, madame la présidente. Ici dans la région, à ma connaissance, il y a une possibilité de faire certaines variétés de maïs dans le Témiscamingue. Probablement qu'au niveau de l'Abitibi, c'est plus difficile en termes d'unités thermiques requises.

3315 Le développement de la production porcine, c'est certain que les porcs consomment du maïs. Les producteurs de porc, sur l'ensemble du territoire québécois, sont propriétaires d'environ 15 % des surfaces de maïs qui sont cultivées au Québec. Donc, à moins qu'on se mette à développer des variétés avec des unités thermiques vraiment réduites, je vois difficilement des changements importants de ce côté-là.

3320 Autre chose, ça me permet peut-être d'aborder cette question-là, on fait toujours un lien entre le porc et le maïs. Le maïs, c'est un aliment qui est utilisé dans l'alimentation de la plupart des espèces animales sur le territoire québécois, ce n'est pas spécifiquement les porcs. On a fait à peu près, au Québec, 436 000 hectares de maïs récolté l'an dernier sur un territoire de 2 100 000 hectares, donc à peu près moins de 25 % de l'ensemble du territoire. C'est même en bas de ça. Donc, c'est une production qui a pris de l'expansion dans les dernières années, c'est 3325 vrai, parce que c'est une production qui a des prix intéressants, qui a des rendements intéressants et qui est associée aussi à l'alimentation animale, mais de l'ensemble des espèces.

LA PRÉSIDENTE :

3330 Oui, monsieur Marquis.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

3335 Je ne sais pas si X un petit peu dans le même sens que votre question, madame la présidente X on ne pourrait pas éclaircir un petit peu la question de monsieur Montgrain, parce que je pense que ça dépend beaucoup des objectifs que peut avoir la région en termes de développement de son agriculture. C'est-à-dire qu'on a eu déjà des chiffres en disant: bien, si c'était que la production porcine qui se développe, on a l'impression du moins qu'il n'y a aucune 3340 difficulté de fournir les deux abattoirs.

Est-ce que c'est ce que veut la population locale ou si elle a d'autres objectifs qui pourraient limiter ceci? Parce que je pense que la question a une partie qui vous revient, d'une certaine façon.

3345 **ROSAIRE MONTGRAIN :**

Nous autres, qu'est-ce qu'on pensait là-dedans, c'était d'avoir des fermes familiales. Ce n'est pas des entreprises, mettons, là, des intégrateurs, des choses de même. Qu'est-ce qu'on avait parlé, tous les intervenants de la région, c'est d'essayer de répartir des fermes

3350 familiales pour être capable de fournir nos deux abattoirs, pour qu'on puisse au moins les garder.

Je pense que c'est des activités économiques qu'on a de besoin en région. Puis c'était la manière qu'on voyait. Puis on ne pensait pas, à ce moment-là, qu'on aurait un impact sur
3355 notre environnement, puis pour les citoyens non plus, là, autres qui sont en agriculture, en faisant attention à répartir.

Il faut aussi comprendre qu'en région, nous autres, là, les porcheries ne sont pas bâties comme c'est là. Ça fait qu'on peut se permettre de les bâtir pour pas qu'elles soient
3360 nuisibles non plus, là.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Donc, votre question, c'est: est-ce qu'on peut faire ces 100 000 porcs-là tout en
3365 développant les autres productions, selon ce que vous souhaitez aussi. Alors, je suppose que là, ça dépend de l'accroissement que vous voulez dans les autres productions.

M. ROSAIRE MONTGRAIN :

Mais si on parle qu'on aurait eu une possibilité, mettons, si on couvre le territoire au
3370 complet de 2 millions de porcs, je pense qu'il va nous rester de la place pour mettre du boeuf un peu et du lait là.

LA PRÉSIDENTE :

3375 Ça va, monsieur Marquis?

Vous avez une autre question, monsieur Montgrain?

M. ROSAIRE MONTGRAIN :

3380 Oui. On y a *presquement* répondu mais je vais la reposer pareil.

J'ai vu un article dans La Presse qui disait que la superficie agricole dans la Vallée du
3385 Saint-Laurent était alentour de 50 % en maïs. Est-ce qu'on pourrait me dire s'il y a des données plus claires là-dessus, pour m'éclaircir ça? Parce que je trouve ça un petit peu impressionnant le pourcentage qui a sorti là.

LA PRÉSIDENTE :

3390 Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

3395 Merci, madame la présidente. Peut-être juste avant de parler de cette question-là, on souligne avec intérêt que, ici, il y a une production d'orge qui est intéressante. Et dans l'alimentation des truies, l'orge peut être utilisée à bon escient. Alors, ça, c'est un élément.

3400 50 % dans la Vallée du Saint-Laurent -- faisons un calcul rapide, au Québec, il y a 2 millions cent quelque mille hectares en culture. Si on enlève la région ici, qui est 85 833, mettons 86 000 hectares, puis si on enlève le SaguenayXLac Saint-Jean qui est 115 000 hectares, bon, ça fait 200 000 hectares enlevés, ça fait 1 900 000 hectares. Puis comme je mentionnais tantôt, il y a 440 000 hectares à peu près, 436 000 cultivés en maïs l'année passée. Alors, si on divise l'un par l'autre, on va arriver à quelque chose comme 23 %, 24 % et non pas 50 %.

3405

M. ROSAIRE MONTGRAIN :

Merci.

3410

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dumais.

3415

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Est-ce que vous n'avez pas oublié la Gaspésie, le Bas-Saint-Laurent, la région Chaudière-Appalaches, Bellechasse, qui ne sont pas dans la Vallée du Saint-Laurent, Mauricie également, Sherbrooke, l'Estrie? Il me semble que vous devriez prendre le temps de faire vos calculs avec un peu plus de précision.

3420

M. DENIS SANFAÇON :

J'ai pris la Vallée au sens du bassin versant du Saint-Laurent. Je ne sais pas si c'est à ça qu'on fait référence? C'est quoi la Vallée du Saint-Laurent?

3425

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Montgrain va pouvoir nous dire ce qu'il a lu.

3430 **M. ROSAIRE MONTGRAIN :**

C'est un article que j'ai vu dans La Presse, mais excepté que, moi, pour moi, c'est tout ce qui peut être fait, toutes les terres qu'il peut y avoir du maïs dessus.

3435 Quand on me dit ça, là, peut-être que monsieur Sanfaçon n'est pas venu à bout de tout décortiquer, comme monsieur Dumais dit, mais ça donnait au moins une idée que... moi, en tout cas, je trouvais ça un peu exagéré cet article-là qui disait jusqu'à 50 % du maïs dans la Vallée du Saint-Laurent. Il me semble qu'il y aurait bien du maïs là à 50 %.

3440 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

3445 C'est peut-être une question de définition de ce qu'est la Vallée du Saint-Laurent. Dans l'exemple que je mentionnais, c'était plus en fonction de l'écoulement des eaux du bassin versant. Mais je ne suis pas géographe, je ne peux pas vous dire c'est quoi la Vallée du Saint-Laurent spécifiquement au sens de l'article.

3450 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça va. Alors, c'est important d'avoir la bonne référence territoriale quand on parle de ces données.

3455 Monsieur Robitaille, vous vouliez rajouter quelque chose?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3460 Oui, madame la présidente. Tenant compte que la plupart de ces superficies de maïs là sont assurées dans le cadre des programmes d'assurance-stabilisation, il nous sera possible de déposer dans les prochains jours, à la Commission, certaines informations qui vous permettraient de bien quantifier la proportion du territoire qui est en maïs dans les zones qui ont été mentionnées dans l'article de La Presse d'aujourd'hui.

3465 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

3470 Voilà, monsieur Montgrain.

M. ROSAIRE MONTGRAIN :

Merci.

3475

LA PRÉSIDENTE :

Ça n'a pas été une question inutile.

3480

Monsieur André Robitaille, administrateur de la Coop agricole d'Amos et également producteur agricole. Rebonjour!

M. ANDRÉ ROBITAILLE :

3485

Bonsoir, madame la présidente. Je suis de retour au micro pour une troisième fois. S'il y avait une autre audience demain matin, j'aurais encore deux questions demain matin, mais ça va être correct comme ça.

3490

Il a été mentionné, aujourd'hui, au niveau du programme Prime-Vert qui se terminerait en mars 2003.

LA PRÉSIDENTE :

C'est ça, oui.

3495

M. ANDRÉ ROBITAILLE :

3500

Est-ce qu'on a évalué, au niveau du ministère, s'il y a encore beaucoup d'entreprises qui n'en ont pas bénéficié, pour une raison ou pour une autre, ce qui amènerait peut-être au niveau de la qualité de l'environnement, peut-être un prolongement d'une année ou deux de ce programme?

LA PRÉSIDENTE :

3505

Monsieur Sanfaçon. Ce n'est pas la première fois qu'on pose la question, mais peut-être pour le bénéfice de monsieur.

M. DENIS SANFAÇON :

3510

La réponse est oui. Au niveau de l'entreposage étanche avec les nouvelles dispositions du Règlement sur les exploitations agricoles, on a rajouté, de mémoire, l'obligation pour 1 500 entreprises, ce qui fait qu'il resterait environ 6 000 entreprises. C'est des bovins laitiers, des bovins de boucherie, essentiellement, plus des entreprises qui avaient des modes de gestion sur litière, tel des volailles. Donc, il y a ça qui reste en termes de mise en conformité par rapport

3515

à l'entreposage étanche.

3520 Là, le programme, comme il est mentionné, se termine le 31 mars 2003. Il y a eu une annonce qui a été faite par le ministre de l'Agriculture, à l'effet qu'il y aurait un plan d'investissement important pour d'ici 2005. Ça devrait donc se traduire par une reconduction du programme Prime-Vert. Je ne veux pas faire les annonces à la place du ministre mais, selon toute vraisemblance, l'un entraînant l'autre, il devrait y avoir donc une reconduction du programme avec ou non modification, tel que le ministre l'annoncera au moment opportun.

3525 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça va, monsieur Robitaille?

M. ANDRÉ ROBITAILLE :

3530 Oui, oui.

LA PRÉSIDENTE :

Vous avez une deuxième question?

3535 **M. ANDRÉ ROBITAILLE :**

3540 J'aurais une question concernant les lacs. Il a été beaucoup question aujourd'hui de la pollution des lacs, puis on parle de résistance sociale. Je ne voudrais pas trop les écorcher mais je pense qu'il y a une parole dans l'Évangile: que celui-là qui est sans faute lance la première pierre.

Au niveau touristique, est-ce qu'on a évalué sur les lacs l'impact des bateaux et des sea-doo sur les pertes des fuites de gaz et d'huile sur l'environnement des lacs?

3545 Et on parlait aussi du phosphore de fond. La circulation de ces véhicules-là, est-ce que ça peut entraîner un déplacement de ce phosphore-là qui, s'il n'y avait pas ces équipements-là, pourrait rester dans le fond puis avoir aucun dommage à ce moment-là.

3550 **LA PRÉSIDENTE :**

Moi, j'ai compris depuis le début que c'est difficile de trouver le coupable, mais on va demander au ministère de l'Environnement peut-être de réagir à votre question.

3555 **M. PIERRE FORTIN :**

On pourrait prendre la question en délibéré pour voir s'il n'y a pas effectivement eu une étude qui touche ce phénomène-là.

3560 J'aimerais ça faire peut-être une petite analogie, une petite comparaison, parce qu'on parle souvent de la pollution en phosphore dans divers secteurs. Ici, on a fait un petit calcul pour donner une approximation de ce que peut représenter un élevage de 25 unités animales en termes de quantité de phosphore.

3565 Donc, si on dit qu'une unité animale produit environ 40 kilos de phosphore, par 25 unités animales, on se rappelle que 25 unités animales, ça donne 1 000 kilos de phosphore, donc il n'est pas assujéti à la réglementation comme telle du règlement. Et si on essaie de le convertir en phosphore humain, ça représente environ l'équivalent de 1 400 personnes. Donc, ça donne un peu l'ampleur de la problématique quand on parle de source de pollution diffuse dans nos cours d'eau. Donc, on sait qu'un résidant ou un ménage, si on divise par trois habitants, donc un domicile ou une résidence, on oblige une fosse septique pour les nouvelles.

3570 Ce que je veux dire par là, c'est qu'il y a une quantité de phosphore qui est amenée. Est-ce qu'elle est comparable à la quantité de phosphore qui est déplacée par ce qu'on appelle les bruits de fond? Moi, à ma connaissance, il n'y a pas eu d'étude là-dedans, mais on peut vérifier au ministère puis la prendre en délibéré.

M. ANDRÉ ROBITAILLE :

3580 J'aimerais que la population, qu'on dit la résistance sociale ou la population en général, soit consciente que si on passe l'après-midi sur certains lacs, on dirait que c'est un champ de bataille puis la guerre est prise parce qu'il circule tellement de véhicules, à ce moment-là que ça laisse sûrement des résidus qui peuvent amener des maux, des brûlements des yeux ou des choses sur la peau. Les citoyens qui ont fait malheureusement peut-être trop souvent porter sur le dos de l'agriculture. C'était sur ce point-là que je voulais faire spécifier.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3590 Juste deux observations, monsieur. On comprend parfaitement ça. Par ailleurs, il ne faut pas non plus qu'on prenne tous l'attitude de dire: *Parce que d'autres polluent, nous aussi, on peut polluer.+ Parce que c'est un problème commun qu'on a et c'est extrêmement important que chacun puisse assumer ses propres responsabilités.

3595 Sur la question que vous soulevez, vous allez trouver dans le rapport d'une autre audience pas mal d'informations, dans le rapport sur l'eau. J'ai présidé ça. Et c'est un rapport qui est encore accessible sur le site du Bureau d'audiences. Et les gens ont beaucoup, beaucoup soulevé ces questions de tourisme qui sont complexes, soit par les résidences, soit

par la manière que les gens ont de jeter les arbres à terre, de mettre du gazon, d'arroser leur gazon avec des insecticides, etc. et cela a de l'effet sur l'eau.

3600

Pour ce qui est des embarcations, c'est très complexe parce que la réglementation est fédérale et les municipalités ont beaucoup de difficulté à contraindre les utilisations de bateaux amateurs, lesquels moteurs à deux temps sont les pires parce qu'ils perdent énormément de gazoline dans l'eau. Et là, il y a des interventions qui sont en train de se faire. Mais vous

3605

pourrez trouver là, dans ce rapport-là, un certain nombre de chapitres là-dessus.

Et l'autre question que vous avez soulevée, qui est celle des sea-doo, de mémoire, je me rappelle qu'un certain nombre d'algues se multiplient quand elles sont coupées par le moteur ou par le sea-doo qui passe. Parce qu'il ne les arrache pas, il les coupe et il amène une

3610

prolifération.

Donc, vous avez raison, il y a de très graves questions. Et si vos grands lacs sont menacés par des formes de tourisme sauvage, de tourisme violent dans l'eau, vous avez là aussi une question sur laquelle il ne faut pas rester neutre. Il y a là une question importante qui

3615

peut être liée à tout le problème des associations de lacs et des interventions que les gens veulent faire.

On me dit, ici, que monsieur le ministre a annoncé aujourd'hui la Politique nationale de l'eau. Alors, je ne sais pas s'il y aura des choses dedans. Mais si vous allez dans le rapport,

3620

M. ANDRÉ ROBITAILLE :

Merci, madame la présidente. On va sûrement déposer un mémoire qui va refléter nos préoccupations. Je pense que la classe agricole est consciente qu'il y a une certaine pollution qui se fait puis il faut la diminuer au maximum. Et je pense que c'est de bonne augure.

3625

LA PRÉSIDENTE :

Alors, nous sommes heureux d'apprendre que vous déposerez un mémoire. Et nous serons, espérons, tous ici pour vous entendre. Merci.

3630

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

J'ai allégé la tâche de monsieur Fortin.

3635

LA PRÉSIDENTE :

3640 Mais ce serait intéressant de lire cette Politique nationale de l'eau parce qu'on ne la connaît pas, nous non plus.

Monsieur Normand Olivier, Groupe conseil agricole du Témiscamingue.

M. NORMAND OLIVIER :

3645 Bonjour, madame la présidente!

LA PRÉSIDENTE :

3650 Bonjour.

M. NORMAND OLIVIER :

3655 Messieurs les commissaires! Moi, j'avais, bon, deux petites questions.

3660 Là, peut-être pour revenir un peu sur le sujet de l'eau, moi, je suis conseiller en agroenvironnement. Je travaille avec 70 entreprises dans le milieu. Donc, je fais des plans de fertilisation et je peux un peu témoigner qu'on a des outils pour être capable de gérer adéquatement au niveau de la fertilisation au niveau des sols et que, au niveau du potentiel de recevoir ça, on peut le suivre adéquatement. En tout cas, selon les critères que tout le monde s'est donnés, je pense qu'on les a. Parce qu'on semble dire: *Bien, il manque des critères+, puis tout ça; ça, je trouve que de ce côté-là, on est bien outillé.

3665 Souvent, j'ai la curiosité, par exemple, de vouloir essayer de vérifier. On n'a pas le portrait global, c'est-à-dire on fait une fertilisation sur une parcelle et on n'a pas nécessairement le portrait au niveau de l'eau. Puis là, aujourd'hui, on a pu constater qu'au niveau de l'eau, cette donnée-là, en tout cas, n'est pas complète, elle est manquante, elle est difficile à corrélérer avec les sols comme tels. Là, je me demande si dans -- puis là, on parle de Politique de l'eau aussi, puis il est question de bassin versant là-dedans, puis je vois venir qu'éventuellement on va chercher à aller chercher beaucoup plus d'indicateurs.

3675 La question que je me pose et que je souhaite, c'est que est-ce qu'on va essayer de mieux corrélérer finalement ce qu'on va observer dans l'eau? Au départ, il faudrait mesurer, d'accord, ce qu'il y a dans l'eau, puis trouver une façon, lorsqu'on va échantillonner ou lorsqu'on va mettre le protocole en place, de s'assurer qu'on est capable de lier ça à une activité ou non, et non pas travailler dans le vague un peu, là.

Puis je trouve qu'il y a un peu de manque de corrélation dans ce qu'on peut voir. Est-ce qu'il existe des études, par exemple, qui démontrent que l'observation d'une augmentation du

3680 phosphore dans l'eau, par exemple, est reliée automatiquement à des accumulations de phosphore dans le sol?

Je pense que dans les études de bassin versant des régions en surplus, il y a des études qui existent peut-être là-dessus, puis là, ici, il y a comme une non-concordance avec ça.
3685 Parce qu'on voit dans les sols des indications qu'on ne surfertilise pas. Puis en plus, on a des prairies, on a des cultures qui protègent de beaucoup les sols. Ça fait qu'on a un paquet d'indications qui nous disent que, au niveau des sols, le potentiel est faible d'avoir des problèmes et que ça puisse causer des problèmes au niveau de l'eau si tous les indicateurs sont faibles.

3690 Donc, la question, c'est est-ce qu'il existe des outils qui nous permettent de corrélérer comme il faut entre le sol et l'eau, au départ?

LA PRÉSIDENTE :

3695 Et, dans le fond, est-ce que la Politique nationale de l'eau qui est annoncée aujourd'hui...

M. NORMAND OLIVIER :

3700 Éventuellement va prévoir d'aller chercher cette information-là et...

LA PRÉSIDENTE :

3705 C'est ça.
Monsieur Fortin.

M. PIERRE FORTIN :

3710 Écoutez, je sais qu'il y a un volet là-dessus. Moi, je vais me faire un plaisir de vous la transmettre demain, à vos bureaux de Québec, en 27 copies. Donc, elle a été rendue effectivement publique. Mais blague à part...

LA PRÉSIDENTE :

3715 Et j'imagine qu'elle est déjà accessible sur votre site Internet?

M. PIERRE FORTIN :

3720 C'est supposé. Je n'ai pas regardé encore.

LA PRÉSIDENTE :

3725 D'accord. Si monsieur veut la voir rapidement.

M. PIERRE FORTIN :

3730 Donc, pour répondre à la question, moi, je ne suis pas informé, je ne suis pas capable de répondre à ça. Peut-être que monsieur Roy, s'il a des éléments additionnels...

M. JOCELYN ROY :

3735 Je pense que monsieur Olivier exprime, si je comprends bien, les mêmes préoccupations que beaucoup d'autres intervenants ont exprimées au cours de l'ensemble des audiences, en tout cas ici en Abitibi-Témiscamingue, un désir d'avoir davantage d'informations sur les apports qui venaient de l'agriculture mais également sur l'ensemble des apports pour mieux connaître notre qualité d'eau et quelles sont les sources pour pouvoir agir sur ces sources-là.

3740 On n'a pas, pour la région ici, beaucoup de données, si ce n'est les huit stations et peut-être quelques autres études. Et dans le fond, on revient à la même chose, je ne peux pas ajouter beaucoup à ce que j'ai déjà commenté.

3745 Maintenant, effectivement dans le suivi de l'application du règlement et au niveau de la politique, monsieur parlait des comités de bassins, on sait qu'il y a 33 comités de bassins prioritaires ou qui vont servir de projets pilotes, et il y en a dans toutes les régions du Québec. Il y en a un en Abitibi-Témiscamingue. Dans le fond, le bassin qui est ciblé, c'est le bassin de la rivière Bourlamaque et ce n'est pas un bassin à grande prédominance agricole. Il y en a un petit peu, mais c'est surtout un bassin qui est affecté par les activités minières ou les parcs à résidus miniers et tout ça.

3750 Mais pour ce qui est directement de la question, je pense qu'on est dans le même sujet. Ça s'ajoute, dans le fond, à mon avis, au besoin exprimé d'une meilleure connaissance de la qualité et de l'ensemble des impacts et des éléments qui les lient.

3755

LA PRÉSIDENTE :

Voilà.

3760 **M. NORMAND OLIVIER :**

Bon, d'accord.

LA PRÉSIDENTE :

3765

Vous avez une autre question?

M. NORMAND OLIVIER :

3770

Oui. Ça touche peut-être plus au niveau des règles municipales comme telles. Quand quelqu'un présente un dossier, actuellement quand on monte des dossiers pour des producteurs où on a évalué, par exemple, au niveau de l'environnement et au niveau agronomique et la faisabilité de tout ça, les paramètres qu'on a par rapport à l'environnement comme tel, c'est-à-dire les règles au niveau des sols, les charges en phosphore et tout ça, c'est assez bien encadré. C'est-à-dire qu'on peut travailler avec ces outils-là, puis on peut dire avec le producteur: *Bon, bien, dans ce que tu me présentes là, tu aurais besoin de tant de surface. Donc, ça peut accueillir tant d'unités animales.+ On se donne des facteurs de sécurité parce que les sols vont être enrichis, ainsi de suite. On peut assez facilement conseiller le producteur là-dessus.

3775

3780

Sauf que quand on arrive au niveau de la municipalité qui doit s'occuper de la gestion plus des odeurs, à ce moment-là, on n'a pas les outils. Je trouve qu'on n'a pas les outils en main. Ce n'est pas clair. C'est-à-dire que là, oui, on nous dit qu'il y a des normes de distance, mais lorsque le promoteur veut évaluer la possibilité de s'installer au niveau d'une municipalité, bien, souvent on nous dit: *Prépare ton dossier, viens nous voir puis on va regarder ça.+

3785

3790

Mais je trouve que ça peut faire dépenser de l'argent à un promoteur avant, puis il va se buter à une situation où on dit: *Non, c'est juste sur litière. C'est 50 porcs ici.+ Et ce n'est pas les normes de distance ou les odeurs qui sont comme des barèmes de base, mais c'est comme s'il n'y a pas de régularité ou d'homogénéité dans la démarche pour attribuer les limites en question. Et c'est difficile, à ce moment-là. C'est comme si, bon, bien, c'est un coup de dé là, tu sais, actuellement.

3795

Donc, ça, moi, est-ce que c'est possible d'avoir quelque chose de plus structuré, je dirais, ou du moins encadré, dire que si un promoteur nous demande des choses, autrement dit: *Tu vas faire face à telle situation au niveau des odeurs, il y a telle distance+, ça, ça nous permet de travailler. Mais sinon, bien, là, c'est un jeu de qui perd gagne, là.

LA PRÉSIDENTE :

3800

Vous avez bien posé le problème. On va voir avec monsieur Nadeau. On a déjà traité de cette question, mais...

M. JEAN NADEAU :

3805

Oui, merci, madame la présidente. En fait, moi, j'essaie d'évaluer un peu la question et j'ai un petit peu de difficulté.

3810

À mon sens, ce qu'une municipalité peut exiger d'un promoteur ou de quelqu'autre citoyen qui veut faire quelque activité, c'est ce que prescrit sa réglementation. La réglementation étant quelque chose de public, ce n'est pas quelque chose sur lequel la municipalité peut jouer. Les règles sont fixées d'avance. Les règles sont, à mon avis, claires. Les règles sont déterminées. Elles peuvent varier selon les zones, mais les normes sont déjà connues.

3815

Ceci étant dit, il peut y avoir des éléments qui vont varier d'un projet à l'autre, par exemple comme la distance d'éloignement, le type d'unités animales, bon, le type d'élevage qu'on veut faire, le type de ventilation et tout, ça rentre dans les paramètres de calcul des distances séparatrices.

3820

J'ai l'impression qu'on peut donner assez facilement à un promoteur les distances qu'il devra respecter, par exemple, au regard de résidences avoisinantes ou, par exemple, de ce qu'on appelle un immeuble protégé dans la directive ou dans les orientations gouvernementales. À mon sens, les choses sont relativement claires. Mais peut-être qu'avec un exemple plus précis...

3825

LA PRÉSIDENTE :

3830

Mais elles ne sont pas nécessairement homogènes d'une municipalité à l'autre. Elles peuvent être différentes.

M. JEAN NADEAU :

3835

Elles peuvent effectivement varier d'une municipalité à l'autre. Ça, c'est clair.

Ceci dit, en termes de distance séparatrice, tant qu'il n'y a pas de règlement municipal qui aura été modulé pour tenir compte des caractéristiques locales, donc là c'est la directive qui s'applique, bien, elle va s'appliquer de la même façon dans toutes les municipalités.

M. NORMAND OLIVIER :

3840

Oui, sauf qu'actuellement, le concret -- ça, je trouve que c'est correct. Puis même dans le sens où les municipalités, quand on parle de la possibilité d'échange avec les gens, c'est le lieu où ça doit se faire, à mon avis. Puis s'il n'y en avait pas, il faudrait en créer un. Il est là, là.

3845

Mais dans les faits, ce qu'on remarque actuellement, c'est que, dans certaines municipalités, il y a des règlements qui ne sont pas basés du tout sur une question de distance. Ou on a actuellement, par exemple, une limitation, c'est un type de production, puis c'est sur tout le territoire et non pas modulé en fonction peut-être, justement, on est plus près de la municipalité, on pourrait demander sur litière peut-être à ce moment-là ou un nombre de porcs différent. Mais là, justement, on a comme des réglementations qui disent: *tant de porcs+ ou une limite sur le type de gestion.

3850

LA PRÉSIDENTE :

3855

Monsieur Nadeau.

M. JEAN NADEAU :

3860

Merci, madame la présidente. Il y a effectivement des règlements, je le mentionnais tout à l'heure, des règlements municipaux qui ont été adoptés ces dernières années et qui peuvent effectivement, bon, poser des contraintes importantes à certains types de développement agricole.

3865

L'objectif que le gouvernement avait avec le régime de protection des activités agricoles et puis les orientations gouvernementales, c'est effectivement d'amener les municipalités donc, bien sûr, à revoir ces réglementations-là et puis d'avoir des réglementations donc qui vont pouvoir tenir compte des caractéristiques du milieu, qui pourront donc varier en termes de distance à respecter. Mais c'est certain que l'objectif était de faire lever ces réglementations-là qui pouvaient exister à l'heure actuelle.

3870

Peut-être également un élément qu'on peut rajouter. C'est vrai que si la municipalité veut répondre de façon précise à un promoteur, elle devra avoir un projet quand même relativement étoffé. En tout cas, à l'heure actuelle, ce qu'on constate, la mécanique fonctionne de la manière suivante. C'est que si un producteur ou un promoteur veut avoir une idée précise, dans bien des cas, on va leur dire: *Bien, dépose-nous une demande de permis de construction.+ Et puis à ce moment-là, ça s'accompagne de toute la série d'outils ou de documents exigés par la municipalité. Et puis à ce moment-là, la municipalité a un délai maximal, habituellement, de trente jours pour répondre. On peut comprendre qu'il n'y a pas beaucoup de possibilité de discussion dans un contexte comme ça.

3875

3880

LA PRÉSIDENTE :

Ça va, monsieur Olivier?

3885 **M. NORMAND OLIVIER :**

Oui.

3890 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup.

3895 **M. NORMAND OLIVIER :**

Merci.

3900 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Jean-Claude Poitras, producteur agricole. Bonsoir!

3905 **M. JEAN-CLAUDE POITRAS :**

Bonsoir, madame la présidente.

3910 **M. PIERRE FORTIN :**

Excusez-moi, madame la présidente.

3915 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, monsieur Fortin?

3920 **M. PIERRE FORTIN :**

Excusez-moi. On m'a informé d'un complément de réponse par rapport à tout à l'heure quand on parlait d'une étude de corrélation. La Direction des suivis de l'état de l'environnement, le spécialiste qui nous a parlé tout à l'heure au téléphone...

3925 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Dupont.

3930 **M. PIERRE FORTIN :**

3925 ... monsieur Dupont, son service a établi une corrélation entre la richesse en phosphore des sols et le seuil d'eutrophisation des cours d'eau. Donc, il pourrait peut-être nous présenter ça. On peut l'appeler ce soir si vous voulez, il est disponible, ou demain.

LA PRÉSIDENTE :

3930 Il est un peu tard.

M. PIERRE FORTIN :

3935 Ou on peut vous déposer un document.

LA PRÉSIDENTE :

3940 Mais peut-être déposer un document à cet effet-là, puis le citoyen pourra en prendre connaissance.

M. PIERRE FORTIN :

3945 D'accord, mais il est disponible.

LA PRÉSIDENTE :

3950 Je préférerais, en raison de l'heure, remettre cette question à plus tard, ou à un autre jour plutôt.

Oui, monsieur Poitras.

M. JEAN-CLAUDE POITRAS :

3955 Oui. Je trouve que, j'ai écouté les audiences, pas cet après-midi, mais hier soir et ce soir, et je trouve que le ministère de l'Environnement et le REA, avec le calcul théorique qu'ils ont mis des zones en surplus de fumier, ont contribué grandement à inquiéter la population, dont monsieur et madame Tout-le-monde qui ne sont pas au courant de toutes les contraintes qu'on a pour respecter l'environnement.

3960 Et je me demande, mais qu'ils aient leur nouvelle étude qui mettrait la Vallée-de-l'Or non en surplus de fumier et par le fait au Témiscamingue, est-ce qu'ils vont publiciser pour informer la population pour les rassurer qu'il y a eu une erreur de calcul? Ce n'était sans doute pas de mauvaise volonté, mais les impacts que ça a causé à l'agriculture en arrêtant plusieurs projets de porcherie peut-être.

3965 **LA PRÉSIDENTE :**

3970 Alors, j'ai compris tantôt de la réponse de monsieur Fortin qu'il était de leur intention de rendre publics les résultats des bilans qui vont être faits ferme par ferme.

3975 En fait, peut-être pas ferme par ferme, mais vous allez faire des regroupements territoriaux, ce n'est pas encore nécessairement déterminé. Mais vous pourriez peut-être le confirmer à monsieur?

M. PIERRE FORTIN :

3980 Oui. D'ailleurs, le temps d'arrêt qui nous est donné nous permet d'aller rechercher les données réelles sur les fermes, qu'on va regrouper par territoire, donc par région, par municipalité, par MRC, etc. Et ces résultats-là seront publics. Et ce sera les chiffres réels du bilan phosphore. Donc, c'est ça.

3985 Et d'ailleurs, le calcul théorique, c'est un calcul qui était dans l'ancien règlement. Donc, le REA, c'est le nouveau règlement, le nouveau règlement nous permet d'obtenir cette valeur réelle là. L'ancien règlement, c'est le RRPOA et dont la méthode de calcul était arrêtée pas par le ministère de l'Environnement comme tel, mais par le comité aviseur dont je vous parlais, en 1998.

LA PRÉSIDENTE :

3990 Et est-ce que ce règlement, qui avait cours jusqu'à ce qu'on adopte le REA, avait une tolérance plus grande à l'égard de la présence de phosphore ou pas? Est-ce que ça change quelque chose? Si vous refaites les calculs avec le REA, est-ce que ça peut avoir un effet à la baisse ou à la hausse sur les résultats que vous allez obtenir?

3995

M. PIERRE FORTIN :

Ça va dépendre.

4000 **LA PRÉSIDENTE :**

Théorique.

M. PIERRE FORTIN :

4005

Ça va dépendre des territoires. On sait que dans des territoires, il manque des terres pour épandre le fumier. On sait qu'ici, en Abitibi-Témiscamingue, il y a plus de terres que dans d'autres régions. Donc, c'est sûr que le résultat va être influencé, il va être différent. C'est sûr qu'il va être différent de la méthode théorique qui a été utilisée jusqu'à présent.

4010

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

4015

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Mais ça ne fera pas sortir les zones calculées ZAL, ça ne les fera pas sortir de la liste pour autant.

4020

M. PIERRE FORTIN :

C'est-à-dire qu'après les audiences du BAPE....

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

4025

Oui, dans 18 mois, dans 24 mois.

M. PIERRE FORTIN :

4030

C'est ça.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Mais d'ici ce temps-là?

4035

M. PIERRE FORTIN :

D'ici ce temps-là, non. D'ici ce temps-là, le règlement a été approuvé par le Conseil des ministres. Il est clair. Les municipalités sont identifiées. Il est impossible de soutenir une municipalité, et je dirais même d'en ajouter une. Parce que l'ancien règlement, lui, le permettait d'en ajouter une et il permettait, l'ancien règlement -- il avait identifié 160 quelques municipalités, 165 municipalités, je crois, qui étaient nommées dans le règlement, et ces municipalités-là ne pouvaient pas débasculer, excusez le terme, mais ne pouvaient pas, comme le cas qu'on a vécu tantôt, l'exemple qu'on a pris, ne pouvaient pas revenir en non en surplus.

4045

4050 Tandis que le mécanisme de bascule qui a été mis en place, lorsqu'il y avait une fluctuation des superficies ou lorsqu'il y avait une fluctuation de la quantité de phosphore, les municipalités, la 166ième, la 168ième, la 170, etc., etc., toutes les municipalités qui se sont additionnées par la suite, lorsqu'il y avait une variation de la quantité de phosphore ou du bilan, elles pouvaient débasculer.

4055 Le choix qui a été arrêté, c'est qu'on a identifié 281 municipalités en surplus, à partir de la méthodologie et des connaissances à ce moment-là, pour nous donner le temps de recueillir les vraies données.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Poitras.

4060 **M. JEAN-CLAUDE POITRAS :**

4065 Oui. Ma deuxième question portait sur la santé. Il y a une étude sur la santé qui affirme que les enfants en très bas âge, ayant contact avec des animaux à la ferme régulièrement ou occasionnellement, renforçaient leur système immunitaire quand ils étaient atteints d'asthme, contrairement à tous les autres enfants qui ne côtoient pas le milieu rural.

Le ministère de la Santé a-t-il quelque chose là-dessus? C'est un plus pour l'agriculture. Même si on sent peut-être un peu le fumier, on n'en meurt pas.

4070 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Provost.

4075 **Mme MARIBELLE PROVOST :**

Je ne suis pas au courant d'études qui révèlent des résultats comme ça.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

4080 Vous citez une étude, monsieur. Pourriez-vous nous dire de quelle étude parlez-vous?

M. JEAN-CLAUDE POITRAS :

4085 Bien, l'étude, je n'ai pas précisément l'étude. Ça a été publié, de mémoire, dans la revue Actualité.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

4090 Ce n'est pas nécessairement un critère de rigueur, mais si vous pouviez nous donner --
pouvez-vous nous donner le mois et le jour de référence? On pourra aller voir l'article. C'est un
article de vulgarisation. Des fois, derrière, il y a d'autres articles scientifiques sur lesquels ça
s'appuie, alors on pourra aller faire la recherche là-dessus, si vous avez la date et le numéro de
cet article-là.

4095 **M. JEAN-CLAUDE POITRAS :**

D'accord. On va faire des recherches et on vous déposera ça là.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

4100 Ça marche, merci.

LA PRÉSIDENTE :

4105 Merci. Vous pourrez le déposer à la coordonnatrice du secrétariat de la Commission.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

4110 On peut vérifier pareil auprès du ministère de la Santé. Avez-vous ouï-dire de cela,
qu'un contact par un jeune enfant développe une accoutumance et donc une résistance à
l'asthme ou à certaines maladies?

Mme MARIBELLE PROVOST :

4115 Non, je n'ai pas entendu parler de ça, mais je peux vérifier qu'est-ce que je serais
capable de trouver sur le sujet.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

4120 Est-ce que vous avez des études dans le sens contraire?

Mme MARIBELLE PROVOST :

4125 Oui. Peut-être pas spécialement chez les enfants, mais on a des études dans le sens
contraire.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Lesquelles?

4130

Mme MARIBELLE PROVOST :

Bien, là, je ne pourrais pas vous les nommer maintenant, mais je pourrais vous sortir ça.

4135

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Le conflit des études. Ça marche.

4140

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie, monsieur Poitras.

M. JEAN-CLAUDE POITRAS :

4145

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

4150

Alors, je tiens à remercier très sincèrement les personnes-ressources qui ont participé aux séances publiques ici à Ville-Marie, particulièrement celles qui sont rattachées à la région et qui ne suivront pas la Commission au cours des prochaines séances dans d'autres municipalités. Bien sûr que je suis heureuse d'avoir le support des autres personnes-ressources qui nous suivent partout et qui ont à vivre des horaires pas toujours faciles.

4155

Je tiens également à vous remercier pour votre participation à ces séances publiques. On a vu, au cours de ces trois séances, que vous aviez de l'intérêt pour cette question qui est la production porcine. Et d'ailleurs, je vous invite fortement à participer à la seconde tournée régionale de la Commission qui devrait s'amorcer quelque part à la mi-mars.

4160

Nous n'avons pas arrêté actuellement le calendrier, non plus que les modalités de cette deuxième tournée régionale, mais, le plus rapidement possible, nous allons vous faire part de la décision que la Commission aura prise à cet effet. Alors, on vous invite à ou consulter les journaux ou consulter notre site Internet, mais c'est sûr que cette information vous sera diffusée d'ici les prochaines semaines.

4165

Alors, je vous dis bonsoir à tous, bon retour chez vous et à la prochaine. Au revoir.

4170

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

4175

ET, J'AI SIGNÉ:

LISE MAISONNEUVE, s.o.